

Conseil municipal d'Eybens
du 13 décembre 2018

Minutes

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18 heures 30
sous la présidence de Madame Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Bonsoir à toutes et à tous.

Avant d'ouvrir le Conseil municipal, quelques informations.

Tout d'abord, suite à notre déplacement en Allemagne, à Arnstorf, je voulais juste annoncer que nous sommes partants pour faire un jumelage avec cette ville puisque les échanges se sont bien passés et que les deux communes sont volontaires pour ça. Pour le prochain Conseil municipal, en février, nous vous proposerons la charte et la convention avec le Comité d'échanges européens qui sera l'association auprès de nous dans cette démarche. Donc, rendez-vous en février pour en savoir plus.

Une autre information, et là, on ne va pas boudier notre plaisir puisque c'est une bonne nouvelle, et pour Noël, c'est tout à fait adapté. Vous vous souvenez qu'en juin, nous avons passé un budget supplémentaire contraint par le fait que la Direction des impôts nous avait informés que nous perdions 737 000 € de produits fiscaux dus à des modifications dans nos deux plus grosses entreprises que sont Hewlett Packard et Schneider Électrique et donc, nous avons dû voter un budget supplémentaire en juin qui prenait acte de cette perte de recette.

Dès que nous l'avons apprise, les services financiers de la Ville et de la Métropole se sont mobilisés pour apporter une contestation technique à cette décision. Et là, je dois remercier notre responsable financier et le responsable de l'Observatoire fiscal de la Métropole, car ils ont bataillé tous les deux sur le plan technique pour contester cette décision. C'est remonté jusqu'à Paris puisque la Direction générale des finances publiques, via son pôle national de contrôle, vient de décider de réinterpréter la règle fiscale qui avait été appliquée au printemps, et ils ont soumis ces deux entreprises à un nouveau rôle fiscal qui se traduit par la récupération pour la Commune, en 2018, de 527 000 € sur les 737 000 €.

Notre perte est de 210 000 € et non pas de 737 000 €, ce qui est une très bonne nouvelle, mais qui ne nous exonère toutefois pas de continuer nos efforts pour rééquilibrer nos finances et gagner en épargne nette positive et réduire nos endettements. Mais il est certain que cela desserre l'étau dans lequel nous étions. D'ailleurs, nous nous étions mis au travail tout de suite, tous les services, pour trouver des alternatives et une parade à cette situation, pour faire des plans d'économie encore. Nous les poursuivrons, mais nous sommes moins contraints par cette nouvelle, et il faut rester vigilant, parce que rien n'empêche ces entreprises de faire appel de cette décision, ou de batailler, et donc, on n'est pas à l'abri d'une contestation de la part de ces entreprises qui pourrait se traduire un coup dans un sens ou un coup dans l'autre, mais pour 2018, c'est sûr et pour la suite, probablement.

Nous restons vigilants, mais en tout cas, ne boudons pas notre plaisir de récupérer 527 000 € sur notre budget 2018, ce qui va nous aider à poursuivre nos efforts et aussi à travailler de façon plus sereine au niveau des services pour produire les services que nous devons à la population.

Nous présenterons les différentes dispositions afférentes à la situation budgétaire dans le débat d'orientation budgétaire le 7 février. On le verra de façon un peu plus précise, mais

d'ores et déjà, je voulais partager cette bonne nouvelle qui nous avait été dite il y a déjà quelque temps, mais sans information officielle. On attendait la confirmation officielle qui nous est arrivée récemment.

Je voudrais aussi préciser que vous avez trouvé des documents sur table. On est vraiment désolé. L'annexe au projet éducatif de territoire n'avait pas été jointe au compte-rendu. Nous nous en excusons et vous le trouvez sur table avec tous les détails de ce projet éducatif de territoire.

Et puis, également, l'avis de la Commune sur le PLUi, on y reviendra pour rendre notre avis puisque cela a fait l'objet de discussions et donc, on vous l'apporte et cela fera l'objet de débats, donc on y reviendra.

Enfin, il avait été proposé par le groupe « Pour le respect des engagements », si je me souviens bien, une proposition de vœu. Nous avons, en conférence de Présidents, proposé de revoir un peu l'écriture pour le resserrer et le présenter conjointement, tous les groupes politiques, mais comme on n'a pas eu de retour, est-ce que tout le monde est d'accord ?

Monsieur Urru.

M. Raoul URRU : Bonsoir tout le monde.

D'abord, vous nous avez envoyé le texte concernant le vœu de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple. Il nous apparaît comme un acte essentiel en 2018 pour fêter le centenaire de l'armistice. On est à l'origine de ce vœu. On va évidemment le voter des deux mains...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Ce n'est pas le vote. J'ai juste demandé si vous êtes d'accord avec...

M. Raoul URRU : On est d'accord, mais c'est vrai qu'on aurait préféré conserver notre texte dans la mesure où, dans notre texte, on avait notamment inscrit le fait de demander que soit inscrit, gravé sur tous les monuments aux morts de France, le nom de chacun de ces fusillés pour l'exemple. Il s'agit vraiment d'une vraie souffrance doublée d'une humiliation qui s'est transmise de génération en génération, et il nous apparaît important que ces noms soient gravés dans le marbre définitivement pour se souvenir que de jeunes gens se sont fait fusiller, parce qu'ils avaient refusé d'assassiner, d'être livrés comme des animaux à la boucherie.

C'est juste cette remarque.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Vous acceptez quand même le texte et qu'on le soumette ?

M. Raoul URRU : Oui, mais on avait mis, à dessein, un côté très littéraire à ce vœu, parce qu'il s'agit d'un vœu important. On voulait y mettre une fibre humaniste, quasi poétique. Manifestement, cette fibre vous a déplu, mais peu importe. Ce qui nous importe, c'est que la ville d'Eybens fasse ce geste. C'est le plus important.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Vous pourrez argumenter quand on le présentera. C'était juste pour avoir confirmation qu'on pouvait bien le présenter au vote.

Merci.

On va pouvoir entamer ce Conseil par l'appel des élus.

(M. Pierre BEJAJI procède à l'appel des élus.)

Présents : Francie Mégevand - Pierre Bejjaji - Élodie Taverne - Nicolas Richard – Nolwenn Doitteau -Nicole Élisée - Yves Poitout - Béatrice Bouchot - Françoise Félix – Marie-France Martinelli – Henry Reverdy - Jean-Luc Rochas - Jean-Jacques Pierre – Pascal Boudier - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Pascale Jeandey David Gimbert - Raoul Urru - Belkacem Lounès - Philippe Straboni - Pascale Versaut, Élodie Aguilar -

Excusés ayant donné pouvoir : Mehdi M'Henni à Pascale Jeandey - Karima Mezoughi à Nolwenn Doitteau- - Marc Baietto à Pascale Versaut – Antoinette Pirrello à Philippe Straboni- Marie-Claire Belouassaa à Élodie Aguilar.

Absent : Hichem Mahboubi

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Il y avait une question posée par Monsieur Lounès concernant les décisions du Maire. Il demandait à mettre à l'ordre du jour d'un prochain Conseil la discussion et le vote d'un amendement pour revoir les délégations données au Maire en 2014.

Nous avons vérifié et le dispositif, tel qu'il est, est parfaitement légal. Il est utilisé par la plupart des collectivités pour permettre le fonctionnement rapide de la collectivité, de l'administration, on va dire.

D'ailleurs, je rappelle que l'information sur les décisions du Maire est présentée lors de chaque commission et lors de chaque Conseil municipal et que je signe des décisions seulement quand elles ont fait l'objet d'une délibération. C'est le cas pour les locations de salles qui sont soumises à des délibérations, ou le budget pour déclencher des emprunts qui ont été votés dans le budget. Bref, les décisions du Maire sont extrêmement encadrées et d'ailleurs, nous n'hésitons pas à répondre à toutes les questions que vous nous posez.

Dans l'état actuel des choses, nous ne voyons pas la nécessité d'ouvrir un débat puisque nous démontrons la transparence et la démocratie en répondant à toutes les questions que vous nous posez sur ces décisions qui est un dispositif tout à fait général, encadré par le Code des collectivités territoriales.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Élodie Aguilar, êtes-vous toujours d'accord pour faire la secrétaire de séance et nous lire le PV de la dernière séance ? (*Elle donne son accord*).

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 08 novembre 2018

Mme Élodie AGUILAR : Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 8 novembre dernier, nous étions 28 présents dont 7 pouvoirs.

Une question a été posée par Monsieur Lounès à laquelle vous venez de répondre.

Concernant les délibérations, vu qu'on a changé de format, ça va être plus long que d'ordinaire, mais je vais essayer de faire vite.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité hormis celles concernant le nombre d'adjoints où il y a eu 2 votes contre.

Concernant le syndicat intercommunal de la réalisation du stade synthétique Échirrolles/Eybens, il y a eu 2 votes contre et également pour la désignation de l'OMS et de l'OMR, 2 votes contre.

La délibération des représentants au Comité technique où il y a 2 votes contre et 4 abstentions.

Concernant l'indemnité des élus, il y a eu 2 votes contre et 2 abstentions y compris pour le mandat spécial délivré à Monsieur Jean-Jacques Pierre pour le déplacement de la délégation eybinoise en Allemagne avec 6 votes contre.

Concernant le transfert de la compétence emploi et insertion, 6 abstentions.

Concernant l'approbation de la CLECT, 2 abstentions.

Concernant le choix du maître d'œuvre qui réalisera l'opération requalification de l'école, il y a eu 2 abstentions.

L'autorisation de déposer des demandes de subvention pour la reconstruction de l'école élémentaire du Val, 2 abstentions.

La cession de l'ancien stade de football Bel-Air, 2 votes contre, 4 abstentions.

La convention de servitude sur la parcelle cadastrée avec Enedis, 4 abstentions.

Sur l'autorisation de déposer des demandes de subvention pour la création d'une activité locale agricole et bio sur la commune d'Eybens, 6 abstentions.

L'autorisation de déposer des demandes de subvention pour la réalisation du stade synthétique, 1 vote contre.

La prime air-bois, 2 abstentions.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Le compte rendu du Conseil municipal du 08 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Y a-t-il des questions diverses au Conseil ?

Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : Vous voulez que je pose la question diverse maintenant, parce que les questions diverses se posent à la fin ?

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Si vous voulez. Il n'y a pas de souci, mais c'est bien de la poser maintenant s'il faut y répondre, mais vous pouvez la poser quand vous voulez.

M. Belkacem LOUNÈS : À la fin.

– Information sur les contrats saisonniers et temporaires

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je ne sais pas si vous avez des questions. Il y en a eu pour la petite enfance, l'Odyssée, le scolaire et l'entretien qui sont des remplacements.

Mme Versaut.

Mme Pascale VERSAUT : Vous venez de me répondre en disant que c'étaient des remplacements, parce que le motif n'est pas indiqué en fin de compte, parce que saisonnier, ce n'est pas du remplacement sinon ce serait marqué « remplacement ». Donc, a priori, ce ne sont pas des remplacements. Les autres temporaires sont peut-être des remplacements, mais j'aurais aimé que les motifs soient indiqués et les durées également, parce qu'on a les dates de début et de fin, mais quand c'est un renouvellement, on n'a pas la première date du contrat, et la totalité du contrat temporaire.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Très bien ! On prend note.

En général, ce sont deux choses qui justifient le recours à ces contrats, mais vous le savez aussi bien que moi : c'est le renfort à un moment donné, parce que quelque chose se passe et ça s'accumule, mais très souvent, ce sont des remplacements. Si c'est possible de compléter le tableau, il n'y a pas de problème.

– **Information sur les décisions du Maire**

- Décision n°DEC20181004_1 – Prestation de services pour l'enseignement du piano jazz
- Décision n°DEC20181004_2 – Attribution du marché public passé en procédure adaptée « Prestation d'installation et de maintenance d'un logiciel ressources humaines et finances et de prestations associées »
- Décision n°DEC20181018_1 – Attribution du marché public « Gestion locative des logements de la commune d'Eybens »
- Décision n°DEC20181018_2 – Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition des caves de La Frise à l'association GERM (Groupement Eybinois pour la Restauration et de Multicultures)
- Décision n°DEC20181022_1 – Prestation de services pour l'encadrement du chœur « à tout bout d'chant »
- Décision n°DEC20181024_1 – Signature d'une convention de mise à disposition de courte durée de matériel de la Ville d'Eybens
- Décision n°DEC20181026_1 – Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour les activités annuelles des associations culturelles concernant la salle de danse Odysée
- Décision n°DEC20181029_1 – Signature d'une convention de mise à disposition de courte durée de matériel de la Ville d'Eybens
- Décision n°DEC20181031_1 – Concessions dans le cimetière communal d'Eybens n°III
- Décision n°DEC20181108_1 – Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de la Tuilerie pour l'activité de l'association La Diagonale
- Décision n°DEC20181108_2 – Concession dans le cimetière d'Eybens n°III
- Décision n°DEC20181108_3 – Concession dans le cimetière d'Eybens n°III
- Décision n°DEC20181108_4 – Concession dans le cimetière d'Eybens n°II
- Décision n°DEC20181108_5 – Concession dans le cimetière d'Eybens n°III
- Décision n°DEC20181108_6 – Concession dans le cimetière d'Eybens n°III
- Décision n°DEC20181108_7 – Concession dans le cimetière d'Eybens n°III
- Décision n°DEC20181108_8 – Concession dans le cimetière d'Eybens n°III
- Décision n°DEC20181108_9 – Concession dans le cimetière d'Eybens n°III
- Décision n°DEC20181108_10 – Concession dans le cimetière d'Eybens n°III
- Décision n°DEC20181112_1 – Signature d'un contrat de location concernant la salle de la Tuilerie, la salle n°3 du Val, la salle des fêtes, la Maison des associations
- Décision n°DEC20181116_1 – Avenant à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du restaurant situé au sein de l'espace culturel Odysée
- Décision n°DEC20181120_1 – Prestation de services pour la distribution du Journal d'Eybens
- Décision n°DEC20181120_2 – Prestation de services pour la distribution du Journal d'Eybens
- Décision n°DEC20181120_3 – Prestation de services pour la distribution du Journal d'Eybens

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Y a-t-il des questions ? Elles ont été vues en commission. Vous les avez là.

Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : Merci, Madame le Maire.

Je vais commencer par la décision concernant le marché public de maintenance d'un logiciel en ressources humaines et finances. Je crois qu'on en a déjà parlé ici.

Je constate que sur les 3 ans, le montant total à payer est d'environ 100 000 €, et j'ai plusieurs questions.

Ce logiciel, avec une telle somme, n'aurait-il pas pu être pris en charge par la Métropole puisqu'elle a été un peu créée sur l'idée de mutualiser les moyens ? Je constate que si chaque commune de la Métropole devait prendre ce logiciel, cela ferait 100 000 € × 49. Cela fait quand même une coquette somme et au passage, c'est presque trois ingénieurs informaticiens qui travailleraient sur une année. C'est une question qui concerne un peu la rationalisation de ces dépenses en les mutualisant.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Écoutez, c'est un logiciel métier, et ce n'est pas toujours facile à partager. Il est vrai qu'à la Métropole, il y a un schéma de mutualisation qui a été voté. Plusieurs services commencent à être mutualisés. Ce schéma de mutualisation est public. Si vous voulez le lire, vous devez le trouver sur le site, ou on l'a ici, bien sûr.

C'est vrai que la dimension informatique est parmi ces schémas. Pour l'instant, la Métropole, il faut bien le reconnaître, a déjà beaucoup de travail pour s'organiser en étant passé, en 4 ans, de 600 à 1 700 salariés. Il faut bien reconnaître que la mutualisation, avec des communes qui ne sont pas de sa taille, et qui n'ont pas les mêmes préoccupations, ou les mêmes logiques, parce qu'on n'est pas du tout de la même taille, ce n'est pas ce qui va arriver en premier.

Elle a commencé à engager des mutualisations avec en particulier la ville de Grenoble sur un certain nombre de choses, parce qu'elles ressemblent beaucoup, mais c'est dans les tuyaux. Cela se fera petit à petit. Pour l'instant, on ne pouvait pas attendre que la Métropole soit prête à mutualiser avec des villes de 10 000 habitants et ces 49 communes, parce qu'elle doit déjà mettre en place beaucoup de choses pour absorber ses compétences.

M. Belkacem LOUNÈS : On a besoin d'argent autant que la ville de Grenoble.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Ce n'est pas un problème d'argent. C'est un problème plus lié au fait que des services entiers, des services ressources entiers de la ville de Grenoble ont été transférés à la Métropole et donc, il était assez logique qu'ils mutualisent certaines choses entre eux puisqu'en fait, c'était assez semblable. Maintenant, avec les autres communes, cela demande un autre type de travail, un autre process, parce que comme je vous le dis, la Métropole a déjà bien à faire à gérer le fait qu'elle a grandi aussi vite et à installer ses propres fonctionnements, mais c'est un schéma de mutualisation qui est travaillé, qui progresse et qui est bien acté dans les principes.

Maintenant, je ne peux pas vous dire quand on arrivera à la mutualisation des logiciels de ressources humaines pour les 49 communes.

J'ai remercié tout à l'heure l'Observatoire des politiques fiscales. D'ailleurs, il n'y a pas longtemps, je crois qu'on avait délibéré pour y adhérer, ce qui est une forme de mutualisation, et je dois dire que notre adhésion est remboursée pour au moins 50 ans avec le travail qu'ils nous ont aidé à faire pour récupérer les 527 000 €. Donc, la mutualisation est évidemment dans notre horizon, mais il faut la mettre en œuvre quand c'est possible. Et en attendant, il était urgentissime que nous changions de logiciel de ressources humaines et finances.

Madame Versaut.

Mme Pascale VERSAUT : Ce logiciel vient d'où ? Il vient d'être acheté puisque votre décision est en date du 4 octobre 2018. Je pense que vous allez le mettre en place à partir du 1^{er} janvier.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Il est en déploiement.

Mme Pascale VERSAUT : Il est passé en commission il y a plusieurs mois. Je suis étonnée de voir cette décision n'arriver que maintenant puisqu'il est déjà acheté et déjà en déploiement, et c'est le cas de plusieurs décisions. Nous les voyons arriver très tard. J'aimerais que les décisions soient plus proches en termes de transmission au Conseil et qu'elles nous soient transmises dès que vous les prenez, parce que là, c'est en date du 4 octobre, et je pense que vous l'avez prise bien avant.

Je vous rappelle que normalement, elles doivent nous être transmises dès le Conseil suivant, et là, on a des décisions qui sont de juin, et qui sont déjà terminées pour certaines, et c'est également le cas des délibérations. J'aimerais bien qu'il y ait une proximité plus importante entre votre décision et la transmission des décisions. C'est certes une délégation de pouvoir, mais ce pouvoir, on devrait pouvoir le contrôler.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : En ce qui concerne ce logiciel, on en avait parlé en début d'année. On l'a inscrit au budget supplémentaire fin juin. Que le marché soit signé le 4 octobre, comme je le disais à Monsieur Lounès tout à l'heure, j'entends votre demande. Vous savez très bien, puisque vous avez été élue que ce n'est pas toujours facile de faire dans le bon ordre, je le reconnais, mais comme je le précisais tout à l'heure, on en a parlé plusieurs fois. Cela a été voté en budget supplémentaire et après, c'est une mise en œuvre.

J'entends la remarque et on essaye de le faire autant que faire se peut, et en plus, il y a les dates des conseils municipaux qui font qu'il faut bien prendre des décisions avant le Conseil. Il y en a qui sont prises avant le Conseil où on les présente, mais c'est toujours cadré par quelque chose précédemment, donc là, le vote du budget supplémentaire.

Ensuite, Monsieur Lounès, car je ne doute pas qu'il y a d'autres remarques. Je vous donne tout de suite la parole.

M. Belkacem LOUNÈS : Je vous remercie, Madame le Maire.

Effectivement, j'ai une question qui est de savoir combien de logements sont concernés et il ne serait pas possible d'inclure dans les marchés une clause de proximité et une clause qui permet de faire appel à des entreprises à la fois locales et de petite taille, parce que là, je vois une grosse entreprise nationale basée à Paris.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : D'abord, c'est une petite vingtaine de logements qui sont donnés à gérer comme ça.

En ce qui concerne ce marché, nous avons souhaité mettre en marché la gestion de nos logements, ce qui n'était pas fait avant. C'était plutôt par entente et donc, nous avons engagé depuis plusieurs mois la transparence et donc, la mise en marché ouvert de plusieurs prestations de service qui avant, étaient faites de gré à gré.

C'est dans le cadre de ce déploiement de mise en marché public des prestations qui nous sont données que nous avons mis en marché public la gestion locative de nos logements.

Il se trouve que Nexity est un nom national, mais c'est son agence d'ici qui est sorti premier de ce marché. On n'a pas le droit de mettre dans les marchés des critères de proximité, et donc, on ne les mets pas puisqu'on n'a pas le droit de le faire. Dans les marchés publics, il n'est pas possible de mettre des critères qui favorisent les entreprises. C'est une agence qui est ici, qui est dans la proximité, et même si c'est un grand groupe, ma foi, c'est la loi du marché public. Il faut choisir entre du gré à gré avec les locaux qui

peuvent conduire à tout ce qu'on peut imaginer, ou la transparence des marchés avec des entreprises qui ne sont pas à côté de nous.

S'il n'y a plus de questions ?

M. Belkacem LOUNÈS : J'en avais une seule, pour finir. La convention concernant le restaurant situé à l'Odyssée.

Tout à l'heure, dans votre réponse à ma dernière question diverse, vous avez répondu sur l'aspect légal des décisions du Maire, mais ce n'est pas du tout une question de légalité qui est en cause ici. Vous voyez par exemple que pour cette décision, on a voté cette convention au Conseil municipal, et ensuite, elle nous revient sous forme de décision du Maire, c'est-à-dire qu'elle est modifiée par la décision du Maire.

Autrement dit, nos décisions, en tant que Conseil, je trouve qu'on les éteint, en l'espèce. Elles sont un peu vidées de leur sens dans la mesure où...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : C'est un avenant pour une année, et ce n'est quand même pas vider la délibération de son sens.

M. Belkacem LOUNÈS : Même si je peux comprendre les difficultés de ce commerçant, mais c'est quand même réduire de moitié ce qu'il devait, et je voulais vous demander si c'est juste pour une année ?

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : C'est pour une année, suite à des discussions qu'on a eues avec lui et pour le maintenir en activité, parce qu'on y a tout intérêt, mais c'est bien une année, et c'est très clair, parce qu'il y a eu du retard dans les travaux, et quand il a commencé, ça a démarré lentement. On n'en avait pas pris la mesure. Donc, on a accepté cette aide, si on peut dire.

Monsieur Urru avait une question.

M. Raoul URRU : J'ai une question sur la signature d'un contrat de location concernant différents équipements de la Ville.

Nous aurions aimé savoir à qui étaient louées ces salles.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : C'est quelles décisions ?

M. Raoul URRU : Les décisions qui sont à la page 21.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Vraiment ? On peut vous envoyer la liste. Il n'y a pas de problème.

M. Raoul URRU : OK.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : En plus, on me dit qu'il y a des particuliers, donc, c'est un peu dérangeant d'envoyer la liste à tout le monde.

M. Raoul URRU : On voudrait connaître la typologie des locataires : associations, particuliers.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : C'est possible. Pour chaque date, il veut savoir si c'est une association ou un particulier. Il n'y a pas de problème. On vous enverra ça.

Vous n'étiez pas si regardant avant, Monsieur l'ex-adjoint.

M. Raoul URRU : Vous ne pouvez pas vous empêcher de faire de petits commentaires.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Eh bah, oui, comme vous ! Moi aussi, j'aime bien faire de petits commentaires.

Madame Versaut.

Mme Pascale VERSAUT : Ce serait sur les prestations de service pour la distribution du journal d'Eybens. Il y a trois décisions. Je crois qu'elles se partagent la Commune.

Je me suis dit que ce n'est pas cher, et après, j'ai vu qu'il y en avait trois, et je me suis dit que c'est plus logique. Quelle est la répartition, vu que les sommes sont différentes, j'imagine que les contours sont différents également.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je veux bien répondre à toutes vos questions. Je ne l'ai pas en tête. Le territoire de la Commune est partagé en trois. C'est confié à une entreprise, à deux ESAT, à la conciergerie. Donc, ça dépend du territoire. On peut vous donner des précisions, mais je voudrais quand même dire qu'il existe des commissions où tous ces détails sont présentés. Les commissions sont faites pour ça, pour présenter aux élus de la majorité et aux élus de l'opposition tous les détails des décisions, des choses qui sont faites.

Madame Versaut.

Mme Pascale VERSAUT : Pour répondre sur ce point, une commission est un endroit où on travaille, où on échange. En revanche, le Conseil municipal reste le lieu et le seul lieu, parce qu'il est ouvert au public, parce que nous sommes tous présents - majorité et opposition - pour débattre de tous les sujets. La commission ne peut jamais être un motif pour ne pas répondre à des questions, pour renvoyer sur une précédente commission comme ça l'est dans cette instance, c'est-à-dire que le Conseil est vraiment le lieu d'expression et qu'il doit, à mon avis, le rester, parce qu'il est public...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Et il y a la presse aussi, c'est toujours agréable. Peut-être pas pour vous, mais pour d'autres.

C'est délibératif, et on peut délibérer. Sur les détails de chaque location de salle, si les gens veulent le savoir, il suffit de poser la question. Tout cela est affiché, et tout cela fait l'objet de diffusion publique. Je m'adressais aux élus pour pouvoir travailler s'ils ne sont pas d'accord sur les modalités de location, sur les typologies, sur tout ça. C'est aussi en commission qu'on peut le voir.

Maintenant, on peut débattre en Conseil de chaque location de salle, de chaque détail. J'entends ce que vous dites et je respecte le caractère délibératif et de débat du Conseil municipal, mais peut-être qu'on a d'autres délibérations qui demandent des débats beaucoup plus intéressants que les locations de salle à Untel ou à Untel.

Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : Merci, Madame le Maire.

Quand vous parlez comme ça, c'est vous qui jugez la situation. Nous aussi, nous sommes capables de juger la situation. Je suis absolument d'accord avec les propos Madame Versaut. Encore une fois, j'ai senti quand même un agacement chaque fois que je posais des questions sur votre décision. Je suis désolé, je vous ai dit que je le ferai et je le referai, parce que c'est mon droit.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je vous réponds, Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : Ne faites pas davantage de commentaires. Répondez, et cela ira très bien comme ça.

M. Raoul URRU : Je ferai une conclusion dessus...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Vous n'avez pas la parole, Monsieur Urru.

M. Raoul URRU : Alors, je vous demande la parole.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Très bien, vous l'avez.

M. Raoul URRU : Merci, Madame le Maire.

Le Conseil municipal n'est pas un tribunal, et Madame le Maire n'est pas le procureur.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : On peut peut-être passer aux délibérations.

Examen des délibérations

I – FINANCES

1/ Approbation du rapport de la CLECT du 15 novembre 2018

M. Yves POITOUT : Je vous passe l'introduction.

Le rapport de la CLECT du 15 novembre 2018 a procédé à l'évaluation des charges suivantes :

- les corrections pour les chemins ruraux ;
- les corrections des charges de voirie sur des éléments physiques de voirie transférés ;
- les corrections pour les arbres d'alignement ;
- les contrôles d'accès et les bornes électriques de voirie,
- les locaux commerciaux de la ZA Peupliers Nord ;
- la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI) pour les ouvrages gérés en direct.

La CLECT ayant rendu ses conclusions le 15 novembre 2018 sur ces différents sujets, il est demandé à chaque Conseil municipal des communes-membres de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Le Conseil métropolitain procédera à l'ajustement des AC lorsque le rapport de la CLECT aura été approuvé par la majorité qualifiée des Conseils municipaux.

Je vous signale aussi que par ailleurs, depuis le 29 décembre 2016, la loi de finances rectificative pour 2016 assouplit les modalités de l'attribution de compensation aux communes et permet de créer, sous certaines conditions, une « attribution de compensation d'investissement ». C'est ce qui va nous concerner.

L'attribution de compensation d'investissement s'inscrit dans le cadre de la fixation du montant d'attribution de compensation selon la procédure dite dérogatoire.

Il est proposé de mettre en œuvre le mécanisme d'attribution de compensation d'investissement pour les charges d'investissement évaluées par la CLECT dans son rapport du 15 novembre 2018.

Ces charges d'investissement d'un montant de 5 183 € pour la commune d'Eybens pourront ainsi faire l'objet d'un versement à la Métropole en section d'investissement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le rapport de la CLECT du 15 novembre 2018 ;
- d'approuver la mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement pour les charges d'investissement évaluées par la CLECT dans ledit rapport ;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions sur ce rapport de la CLECT ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et notamment son IV relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM ;
VU le décret n° 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Grenoble Alpes Métropole » par transformation de la communauté d'agglomération de Grenoble ;
VU le rapport de la CLECT du 15 novembre 2018 ;

La transformation de la communauté d'agglomération en Métropole emporte des transferts de compétences des communes à cette dernière.

Les transferts doivent être valorisés de manière à ce que l'opération soit neutre pour les finances des communes comme pour celles de la Métropole.

Le Code Général des Impôts (CGI) prévoit que cette neutralité est assurée par une diminution des attributions de compensation (AC) perçues ou versées par les communes, à due concurrence des dépenses nettes liés aux compétences transférées.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée de réaliser l'évaluation des charges nettes transférées par les communes à la Métropole lors de chaque transfert de compétence.

Le rapport de la CLECT du 15 novembre 2018 procède à l'évaluation des charges suivantes :

- les corrections pour les chemins ruraux lorsque les communes ont formulé des demandes de modifications des linéaires transférés,
- les corrections des charges de voirie lorsque les communes ont fait part de modifications par le biais des procès-verbaux recensant les éléments physiques de voirie transférés,
- les corrections pour les arbres d'alignement suite à l'inventaire contradictoire réalisé par la Métropole,
- les contrôles d'accès et les bornes électriques de voirie,
- les locaux commerciaux de la ZA Peupliers Nord sur la commune de Grenoble,
- la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI) pour les ouvrages gérés en direct par les communes.

La CLECT ayant rendu ses conclusions le 15 novembre 2018 sur ces différents sujets, il est demandé à chaque Conseil municipal des communes-membres de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Le Conseil métropolitain procédera à l'ajustement des AC lorsque le rapport de la CLECT aura été approuvé par la majorité qualifiée des Conseils municipaux.

Par ailleurs, l'article 81 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 assouplit les modalités de l'attribution de compensation aux communes et permet de créer, sous certaines conditions, une « attribution de compensation d'investissement.

L'attribution de compensation d'investissement s'inscrit dans le cadre de la fixation du montant d'attribution de compensation selon la procédure dite dérogatoire et se trouve dès lors conditionnée par l'adoption de délibérations concordantes du Conseil métropolitain statuant à la majorité des deux tiers et des Conseils municipaux des communes intéressées.

À défaut d'accord, le montant de l'attribution de compensation est fixé dans les conditions de droit commun et la charge identifiée par la CLECT est retenue sur l'attribution de compensation de la commune, en section de fonctionnement.

L'attribution de compensation d'investissement constitue une dépense annuelle obligatoire et figée dans le temps comme l'attribution de compensation de la section de fonctionnement.

Il est proposé de mettre en œuvre le mécanisme d'attribution de compensation d'investissement pour les charges d'investissement évaluées par la CLECT dans son rapport du 15 novembre 2018.

Ces charges d'investissement d'un montant de 5.183 € pour la commune d'Eybens pourront ainsi faire l'objet d'un versement à la Métropole en section d'investissement.

Le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le rapport de la CLECT du 15 novembre 2018,
- D'APPROUVER la mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement pour les charges d'investissement évaluées par la CLECT dans son rapport du 15 novembre 2018,
- D'AUTORISER Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toute pièce en la matière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ Décision modificative n°1 / 2018 – Budget Principal

M. Yves POITOUT : Je vous propose de voir la vision globale qui est à l'écran et que vous avez aussi à la page 4 de votre document où il apparaît que des opérations d'ordre sont faites sur une acquisition à titre gratuit. La Métropole nous a cédé une parcelle d'un parc, et nous avons noté 124 600 € d'un côté et de l'autre puisque c'est pour mesurer la valeur comptable, de même que le local vendu par la Métropole pour nous au 11 rue du grand

Veymont dans la ZA du Vercors. Il y a eu aussi une notification à 94 000€. Ceci étant, nous l'avons vendue pour 185 000 €, mais sa valeur comptable aussi.

Ensuite, nous avons eu l'ajustement de la compensation de la Métropole pour la Gemapi. Nous avons déjà vu 27 000 € en fonctionnement, en diminution de recette, votés sur la précédente CLECT et les 5 000 € qu'on vient de voter aujourd'hui qui apparaissent en dépenses d'investissement. On a bien la différence entre diminution d'attribution de compensation d'un côté pour ce qui est fonctionnement, et dépenses d'investissement pour ce qui est investissement. Ce que nous n'avons pas pu avoir lors du transfert de voirie où nous avons eu presque 300 000 € qui auraient pu être en investissement et qui étaient passés en fonctionnement à l'époque puisque nous n'avons pas de droit de segmenter ces données.

Ensuite, nous avons des créances admises en non-valeur en créances éteintes. C'est ce que nous avons voté lors des derniers Conseils pour 23 000 € en dépenses de fonctionnement.

Ensuite, nous avons fait un passage pour l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux travaux en régie de 20 000 €, c'est-à-dire que nous avons considéré que nous étions prestataires de service pour notre investissement. Nous avons une dépense d'investissement compensée par une recette de fonctionnement. Nous avons augmenté nos travaux en régie.

Après, nous tombons sur des niveaux qui sont plus fins avec les 5 000 € d'enveloppe réservée aux charges et recettes exceptionnelles qui sont passées en recettes et dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement non prévues qu'on a financées sur des crédits de fonctionnement et qu'on régularise par ailleurs.

Vous retrouvez tout ça dans le détail sur les dernières pages des détails des opérations de la décision modificative et à la dernière page, vous avez les totaux que je vais vous lire maintenant, qui vont résumer :

Nous avons 4 800 € de dépenses de fonctionnement. 289 000 € de dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement, nous retrouvons l'inverse, bien sûr, puisque nous sommes dans le budget, 4 800 € et 289 000 €.

Nous avons simplement 75 650 € à gérer en dépenses supplémentaires, que nous avons passés en utilisant le solde non affecté de l'excédent de fonctionnement de 2017, comme nous l'avons prévu.

Ensuite, vous avez le détail par chapitre. Je viens de le résumer.

Je vous demande de voter cette délibération.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : Merci, Madame le Maire.

Nous nous félicitons et nous vous félicitons, et nous remercions la Métropole pour son action en faveur de la récupération de la somme dont vous avez parlé tout à l'heure.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

M. Belkacem LOUNÈS : Cela étant dit, j'ai bien compris que ce n'est pas définitif, c'est-à-dire qu'il peut y avoir appel et que ce n'est pas quelque chose de définitivement acquis.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Nous avons fait appel, et nous avons gagné, et ils peuvent faire pareil.

M. Belkacem LOUNÈS : Ma question à Monsieur Poitout. Cette somme est intégrée, ou pas intégrée ?

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Allez-y, Monsieur Poitout.

M. Yves POITOUT : Elle ne peut être intégrée puisque la décision date du 4 décembre. Donc, ce n'est pas possible et je pense que toute façon, on va l'intégrer directement au compte administratif. Bien sûr qu'on va en tenir compte quand on va faire la présentation lors du débat d'orientation budgétaire. On va l'intégrer à l'intérieur de notre résultat réel.

Quand on avait reçu la notification, on avait la négative, on était obligé de l'intégrer, mais là, cela nous est matériellement impossible. On ne va pas faire une DM par rapport à une opération alors que les comptes s'arrêtent. On ne peut plus dedans. On va en tenir compte dans le CA, et cela va modifier son résultat.

Je vous rappelle que ce qu'on vient de récupérer fait pratiquement la moitié de notre épargne nette. C'est assez fondamental, et cela va nous permettre de présenter également aussi un budget qui partira sur des réalités tangibles tout en sachant que s'il y a appel, le temps résiduel sur cette affaire ne sera plus technique, mais juridique. On en a pour plusieurs années, et dans ces cas-là, il ne faut jamais oublier que c'est la Direction nationale des impôts qui intime l'ordre, et c'est elle qui prend en compte, éventuellement, si elle perd, les années perdues. Ce n'est pas nous, ville d'Eybens, qui sommes responsables de ces sommes. C'est bien la Direction nationale des impôts. On est quand même rassuré si ça arrivait, ce serait en **spot** (46mn52sd) directement au moment où ça arrive, mais les années passées seront gagnées puisque c'est ce qui arrive avec les 200 000 € qui correspondent à une erreur qui a été faite il y a plusieurs années et cette erreur a été payée par les services fiscaux.

Ai-je répondu à votre question ?

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Monsieur Urru.

M. Raoul URRU : Bien sûr, nous sommes tous ici habités par l'intérêt général, donc une telle décision ne peut que nous convenir, évidemment. Les Eybinois en profiteront, tant mieux !

Le 5 décembre, on a eu une notification. Quel est le stade juridique actuellement ? On est au stade gracieux, contentieux, c'est une décision de l'administration fiscale ?

M. Yves POITOUT : Pour l'instant, c'est gracieux.

M. Raoul URRU : Donc, le terme « appel » pour l'instant n'est pas adapté. C'est le stade gracieux.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La DM 1 / 2018 présentée ce jour, ajuste le Budget Primitif et supplémentaire 2018.

Elle se résume comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :	+ 4.800 €
Dépenses d'Investissement :	+ 289.121 €
Total Dépenses	+ 293.921 €

Recettes de Fonctionnement :	+ 4.800 €
Recettes d'Investissement :	+ 289.121 €
Total Recettes :	+ 293.921 €

Le détail par chapitre comptable est le suivant :

Dépenses de Fonctionnement :	
Chapitre 011 (charges à caractère général) :	- 16.071 €

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :	+ 21.000 €
Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :	+ 5.000 €
Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) :	+ 70.521 €
Chapitre 022 (dépenses imprévues) :	- 75.650 €

Total Dépenses de Fonctionnement : + 4.800 €

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) :	+ 2.300 €
Chapitre 204 (subventions d'équipements versées) :	+ 7.200 €
Chapitre 21 (immobilisations corporelles) :	+ 41.021 €
Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre section) :	+ 20.000 €
Chapitre 041 (opérations d'ordre à l'intérieur de la section) :	+ 218.600 €

Total Dépenses d'investissement : + 289.121 €

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 73 (impôts et taxes) :	- 27.000 €
Chapitre 77 (recettes exceptionnelles) :	+ 11.800 €
Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre section) :	+ 20.000 €

Total Recettes de Fonctionnement : + 4.800 €

Recettes d'Investissement :

Chapitre 023 (virement de la section de fonctionnement) :	+ 70.521 €
Chapitre 041 (opérations d'ordre à l'intérieur de la section) :	+ 218.600 €

Total Dépenses d'investissement : + 289.121 €

La délibération est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions

3/ Ouverture de crédits en investissement pour 2019

M. Yves POITOUT : Nous avons une demande d'ouverture de crédits en investissement, nous la faisons. Comme le budget primitif va être voté au mois de mars, entre temps, nous avons des dépenses qui peuvent avoir lieu.

En matière de fonctionnement, nous avons le droit d'utiliser 100 % du budget précédent. Par contre, pour les dépenses d'investissement, il faut que nous votions des dépenses dans les limites du reste à réaliser de l'exercice 2018. Donc, nous avons un pourcentage à voter, donc 25 % d'ouverture de crédits, ce qui nous permettra, pour une raison quelconque, ne serait-ce qu'un lave-vaisselle qui tombe en panne, de pouvoir payer sur des dépenses d'investissement pour quelque chose qui n'est pas du budget, mais du budget 2019.

Pour ces affectations de crédits, le tableau a été fait. Nous avons des ouvertures de crédits à hauteur de 93 000 € pour les immobilisations incorporelles. 10 000 € pour les subventions d'équipement et 380 000 € pour les immobilisations corporelles et 435 000 € pour les immobilisations en cours.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 dans les limites des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : C'est une question de forme, sachant que les délibérations sont accessibles et à la disposition des citoyens, pour une meilleure compréhension, ne serait-il pas possible, tout en gardant cette transcription avec des termes comptables, d'ajouter quelque chose de plus explicite qu'immobilisation corporelle ? C'est possible de le faire ?

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : J'entends et je suis d'accord avec vous.

M. Belkacem LOUNÈS : De manière à ce que ce soit parlant pour le commun des citoyens.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Comment peut-on appeler ça ? On va chercher, pour le traduire en langage vernaculaire, par un exemple.

M. Belkacem LOUNÈS : Ne soyez pas méprisante, Madame le Maire.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je ne suis pas méprisante, je suis d'accord avec-vous. Immobilisation corporelle, on ne sait pas trop ce que ça veut dire. Cela peut prêter à confusion, je suis tout à fait d'accord. J'étais en train de chercher comment on pourrait le traduire en langage quotidien. Donc, on mettra un exemple. C'est une bonne idée.

Nous passons au vote de la délibération suivante :

VU les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 2121-29 ;

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2018 de la ville d'Eybens adopté par délibération du Conseil municipal le 1^{er} février 2018 ;

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente et d'assurer une continuité dans les travaux engagés en 2018, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2018.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le montant et l'affectation des crédits sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Budget Primitif 2018	Ouverture crédits 2019 (25%)
20 : immobilisations incorporelles	373.000 €	93.250 €
204 : subventions d'équipement versées	40.000 €	10.000 €
21 : immobilisations corporelles	1.520.000 €	380.000 €
23 : immobilisations en cours	1.740.000 €	435.000 €

Le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019, dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4/ Indemnités des élus

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Il faut bien reconnaître que vous aviez tout à fait raison. Notre dernière délibération n'était pas légale. Et donc, nous reproposez une délibération qui, cette fois, a été bien vérifiée. Elle est légale et se traduit par une baisse de nos indemnités.

Monsieur Poitout.

M. Yves POITOUT : Afin de prendre en compte la démission à sa délégation d'un adjoint au Maire qui ne sera pas remplacé, et acter de la nouvelle répartition du montant de l'enveloppe globale, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer en faveur du nouveau tableau des indemnités des élu-e-s tel qu'annexé à cette délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer en faveur de ce nouveau tableau prenant en compte les modifications apportées.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° DEL20181108_8 du 8 novembre 2018.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Urru.

M. Raoul URRU : Notre ami Lao Tseu disait « *le bœuf est lent, mais la terre patiente* ». Donc, nous avons patiemment attendu. On savait très bien que cette délibération était illégale, mais également empreinte d'amoralité. On vous l'a manifesté lors du dernier Conseil municipal, et vous avez choisi, Madame le Maire, et l'équipe, de ne pas tenir compte de notre avis.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Ah bon, puisqu'on revote une délibération...

M. Raoul URRU : Le jour du Conseil municipal, nous vous avons prévenus, avec force arguments à l'appui. Vous n'avez pas choisi de nous écouter. C'est dommage de ne pas faire ce travail d'écoute de l'opposition.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : C'est ce que nous sommes en train de faire, Monsieur Urru, et en plus, je voudrais que vous retiriez l'amoralité, d'accord ? L'illégalité, je l'accepte.

M. Raoul URRU : Je la garde pour moi.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : La délibération était illégale, c'est vrai. Au Conseil suivant, nous en remettons une autre que nous avons vérifiée.

M. Raoul URRU : Je suis encore maître des propos, des mots que j'emploie.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Pas forcément dans cette enceinte. Je peux contester vos mots, parce qu'il n'était pas question de moralité. Elle était illégale, je le reconnais.

M. Raoul URRU : Il faudrait nous dire, avant chaque Conseil, chaque mot qu'on peut utiliser.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Continuez, Monsieur Urru.

M. Raoul URRU : Si vous nous aviez écoutés, vous auriez pu éviter d'être recalés en contrôle de légalité par le Préfet.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Vous vous préoccupez bien de nous. Nous nous occupons de nous, ça va bien.

On ne pouvait pas la changer. Il fallait qu'on vérifie. Vous aviez raison, on en représente une autre.

M. Raoul URRU : Je me préoccupe de la ville d'Eybens.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : La ville d'Eybens, je ne vois pas ce qu'elle a bien perdu ici.

S'il n'y a pas d'autre commentaire, je la propose au vote.

La délibération n°7 du 23 juin 2016 prévoit les indemnités des élu-e-s, en leur fixant un taux inférieur au taux plafond mentionné dans la loi du 31 mars 2015, comme suit.

Afin de prendre en compte la démission à sa délégation d'un adjoint au Maire qui ne sera pas remplacé, et acter de la nouvelle répartition du montant de l'enveloppe globale, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer en faveur du nouveau tableau des indemnités des élu-e-s tel qu'annexé à cette délibération.

Tableau récapitulatif des indemnités des élu-e-s :

	% du traitement brut mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration ancien chef-lieu de canton (15 %)
Le Maire	15,97 %	15 %
6 adjoints	15,89 %	15 %
1 adjoint	9,90 %	15 %
Les conseillers municipaux délégués (8)	9,55 %	
Les conseillers municipaux (13)	0,82 %	

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer en faveur de ce nouveau tableau prenant en compte les modifications apportées.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° DEL20181108_8 du 8 novembre 2018.

La délibération est adoptée par 22 voix pour, 2 abstentions et 4 Ne prend pas part au vote.

5/ Modalités du transfert de la compétence emploi-insertion à Grenoble Alpes Métropole

M. Pierre BEJAJI : Cette délibération est la suite logique d'une libération que nous avons prise lors du Conseil précédent.

En fait, un agent mis à disposition de la Mission locale est agent de Ville. Le transfert des compétences s'agissant d'une personne attachée ou affectée intégralement à la compétence transférée, c'est la loi, c'est le Code général des collectivités territoriales, veut que cette personne soit transférée à l'EPCI qui est devenue compétente. Le transfert est de droit.

Cette personne a été rencontrée. Elle va rester mise à disposition de la Mission locale. La seule différence est que son poste deviendra désormais rattaché à la Métropole.

Il y a deux délibérations : une acte le transfert et l'autre, qui est la suite logique, supprime le poste à l'intérieur des services de la ville d'Eybens.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Monsieur Straboni.

M. Philippe STRABONI : On va s'abstenir comme la dernière fois avec la même logique. On s'était abstenu sur le transfert de compétence.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je mets la délibération suivante aux voix :

Par délibération n°DEL20181108_13 du 8 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le transfert de la compétence « emploi et insertion » à Grenoble Alpes Métropole à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'article L.5211 4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre. Les fonctionnaires territoriaux qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré en application de l'alinéa précédent sont transférés dans l'établissement public de coopération intercommunale. Ils relèvent de cet établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

En vertu de l'article pré cité, les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le poste affecté à la compétence transférée sera transféré à Grenoble Alpes Métropole.

Le Conseil municipal approuve ces dispositions.

La délibération est adoptée par 22 voix pour et 6 abstentions.

6/ Suppressions et créations d'emploi

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : La délibération suivante qui se réfère à cette suppression de poste dans nos effectifs à savoir

Transfert de la compétence emploi insertion à Grenoble Alpes Métropole

Vu l'avis du Comité technique du 27 novembre 2018 ;

Un poste est concerné par le transfert de la compétence « emploi insertion » :

- adjoint administratif territorial principal 2e classe, à temps complet (100 %)

Le Maire décide la suppression de ce poste au 1^{er} janvier 2019.

La délibération est adoptée par 22 voix pour et 6 abstentions.

7/ Création d'un emploi de vacataire pour le médecin - service petite enfance

M. Yves POITOUT : Les structures petite enfance sont dans l'obligation de faire appel ponctuellement à un médecin lors des entrées des enfants en structure collective pour - entre autres - donner un avis lors de l'admission d'un enfant, assurer des actions de prévention et veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale.

Dans ce cadre, le Maire propose :

- de faire face aux besoins décrits ci-dessus par l'emploi d'un vacataire dont les interventions présenteront un caractère ponctuel et discontinu ;
- de fixer le montant de la vacation à 60 € brut par heure ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix la délibération suivante :

Les structures petite enfance sont dans l'obligation de faire appel ponctuellement à un médecin lors des entrées des enfants en structure collective pour - entre autres - donner un avis lors de l'admission d'un enfant, assurer des actions de prévention et veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale.

Dans ce cadre, le Maire décide :

- de faire face aux besoins décrits ci-dessus par l'emploi d'un vacataire dont les interventions présenteront un caractère ponctuel et discontinu ;
- de fixer le montant de la vacation à 60 € brut par heure ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8/ Durée des concessions dans le cimetière I

Mme Béatrice BOUCHOT : Cette délibération concerne la possibilité pour les familles de choisir la durée d'une concession dans le cimetière n°1. Vous savez que nous avons trois cimetières. Il se trouve qu'aujourd'hui, les règlements sont différents pour les trois. Nous souhaitons homogénéiser tout cela. En effet, dans le règlement actuel du cimetière n°1 et depuis le 6 novembre 1990, seules les concessions d'une durée de 15 ans sont proposées dans ce cimetière.

Pour satisfaire la demande de certaines familles qui voudraient choisir une durée plus importante de 30 ou 50 ans, comme c'est le cas dans les autres cimetières, il convient d'abroger et remplacer la délibération du 6 novembre 1990 afin d'uniformiser les durées des différents cimetières.

Pour cela, il est proposé au Conseil municipal de mettre ces concessions à la vente pour les mêmes durées que dans les cimetières II et III, c'est-à-dire 15 ans, 30 ans ou 50 ans aux mêmes tarifs et au choix des familles.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix la délibération suivante :

Suite à une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière I, celles-ci ont été remises à la vente pour une durée de 15 ans, conformément à la délibération du 6 novembre 1990.

Pour satisfaire la demande de certaines familles, il convient d'abroger et remplacer la délibération du 6 novembre 1990 afin d'uniformiser les durées des différents cimetières.

Pour cela, le Conseil municipal décide de mettre ces concessions à la vente pour les mêmes durées que dans les cimetières II et III c'est-à-dire 15 ans, 30 ans ou 50 ans et aux mêmes tarifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III – VIE SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

9/ Renouveaulement du Projet éducatif de territoire (PEDT) et adhésion au Plan mercredi

Mme Élodie TAVERNE : On va vous présenter quelques diapositives sur le plan de Projet éducatif de territoire. C'est un document contractuel signé entre l'État et la Collectivité et qui décrit très en détail toute l'organisation des temps scolaires et périscolaires de la maternelle au CM2.

Il existe à Eybens depuis 2013 avec la réforme des rythmes scolaires. On le renouvelle cette année suite au retour à la semaine de quatre jours, et il sera donc voté pour 3 ans.

Ce PEDT nous permet d'obtenir des aides financières pour la Ville et de bénéficier de taux d'encadrement assouplis dans toutes les activités périscolaires qu'on propose. Il y a également en parallèle un Plan mercredi qui a été proposé par le Gouvernement cet été, qui va être annexé à ce Plan éducatif de territoire auquel la Ville souhaite adhérer et qui propose une charte qualité qu'il faut remplir pour pouvoir en bénéficier.

Les objectifs du Projet éducatif de territoire, j'ai listé les principaux ici :

- respecter le rythme et la personnalité de chaque enfant. Pour cela, c'est rendre les enfants acteurs dans leur choix d'activité sur les temps périscolaires par exemple ;
- observer et être à l'écoute de chaque enfant au sein du collectif ;
- favoriser l'expression et donner la parole aux enfants ;
- les accompagner vers l'autonomie ;
- mettre en mouvement les enfants autour de projets réfléchis ;
- préparer les enfants au monde du numérique : donner accès aux outils, mettre en place du matériel dans les écoles et dans les structures pour pouvoir les former, et également les sensibiliser aux usages ;
- travailler la continuité et la cohérence éducative : concrétiser les connaissances qui sont enseignées sur les temps scolaires, pouvoir les mettre en application sur des temps périscolaires.

La Ville a souhaité étendre le cadre réglementaire du PEDT de la maternelle au CM2 et regarder plus en cohérence de la petite enfance à la jeunesse et pour cela, travailler sur

les passerelles entre la petite enfance et l'école maternelle et puis, de l'enfance à la jeunesse, pour pouvoir travailler la fluidité de transition entre les structures, parler de parcours éducatifs communs tout au long de l'enfance et également, renforcer le lien avec les familles.

Un autre objectif est de contribuer au bien-vivre ensemble. Ici, on parle d'éduquer à la responsabilité, à la participation citoyenne et à la solidarité. On peut travailler également sur tout ce qui est égalité fille/garçon.

On souhaite sensibiliser les jeunes générations aux gestes écologiques, aux enjeux du développement durable. Là, on encourage, on accompagne les comportements écoresponsables avec le tri dans les écoles, les projets anti-gaspillage dans les cantines, les écoles à énergies positives, tous les projets autour de la ville et des espaces nature mis en place depuis quelque temps déjà.

La charte qualité du Plan mercredi, c'est important d'y revenir, parce qu'elle cadre un certain nombre de choses sur lesquelles on met des choses en place, et on développera davantage d'activités autour de cela à savoir.

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements. Pour cela, il nous faut une collaboration avec les équipes enseignantes et les équipes d'animation qui est très importante ;
- l'importance de partager les projets pédagogiques entre les équipes, donc que tout le monde participe ;
- la présentation du projet d'école à l'équipe d'animation et présentation du projet pédagogique périscolaire en conseil d'école ;
- la mise en place de parcours éducatifs sur des temps scolaires et périscolaires pour pouvoir avoir cette continuité ;
- la mutualisation de locaux, de matériels pédagogiques grâce à une charte d'utilisation et d'occupation ;
- intégrer des équipes d'animation dans différentes instances de pilotage du Projet éducatif, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, dans les réunions qu'on a mises en place.

Le deuxième axe est d'assurer l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants. Là, on parle non seulement de l'inclusion des enfants en situation de handicap, c'est évidemment extrêmement important pour assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap, leur apporter des aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles, mais également développer la mixité sociale, proposer des activités gratuites, ou à tarification progressive pour être accessibles à toutes les familles, mettre en place une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet, la collectivité par divers biais de communication.

Un troisième axe de cette charte est l'encrage du projet dans le territoire :

- mettre en valeur la richesse du territoire : faire découvrir le territoire où les enfants habitent, les institutions, l'environnement naturel, le patrimoine historique et culturel. On peut organiser des sorties dans la Ville, etc. ;
- construire des partenaires avec les établissements culturels, les associations sportives et culturelles, les sites naturels de la Ville ;
- l'implication des habitants dans des projets pédagogiques : intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents dans certains projets, ce qui

est également le cas dans certains projets que nous avons mis en place et que nous continuerons.

Enfin, le dernier axe se situe sur la qualité des activités proposées. La demande est de concevoir des activités dans une logique de :

- loisir et de découverte avec des thématiques diversifiées autour de la culture, de l'art, les activités manuelles, environnementales autour du numérique, de la citoyenneté, du sport ;
- conserver une approche ludique, récréative et créatrice organisée toujours dans cette logique de parcours éducatif et qui tient compte du choix des enfants et du besoin des familles pour pouvoir organiser des projets autour de tout cela.

Voilà la charte qualité.

Ce que nous voulons, par rapport à ce Projet éducatif de territoire, d'une manière générale, c'est de valoriser les activités qui sont déjà en place aujourd'hui sur les temps périscolaires et le mercredi, et renforcer le contenu des offres et puis, bien sûr, favoriser l'accès à la culture et au sport.

L'idée est également d'articuler toutes ces actions autour de dispositifs qui existent par ailleurs autour du contrat enfance/jeunesse, du contrat local d'accompagnement à la scolarité et du projet de réussite éducative pour pouvoir mailler tous ces différents projets.

D'un point de vue planning, on a déjà eu une réunion au mois de septembre avec l'ensemble des acteurs éducatifs pour pouvoir les informer du PEDT et du planning un peu contraint que nous demandait l'État par rapport à cela.

Nous avons réuni un comité de pilotage mi-octobre avec un ensemble d'acteurs et nous avons inclus des parents d'élèves dans ce comité de pilotage pour qu'ils soient des parents d'élèves délégués de chacune des écoles et qu'ils soient bien impliqués dans cette réflexion.

Donc, le Plan éducatif de territoire a été signé le 31 octobre et renvoyé pour pouvoir avoir accès à une rétroactivité des aides mises en place dans ce cadre-là, et la commission qui était réunie le 16 novembre a validé notre plan éducatif de territoire. Donc, on rentre dans le cadre réglementaire et dans la charte qualité demandée.

La démarche a été présentée dans les 8 conseils d'école au mois de novembre. Toute la démarche a été présentée, et expliquée aux enseignants et aux parents présents. Le nouveau PEDT a été signé pour renouvellement et une communication a été faite auprès des parents délégués à la dernière réunion que nous avons mise en place en mairie il y a deux semaines.

La Ville bien sûr souhaite adhérer au plan mercredi.

Les prochaines étapes sont la mise en place du sous-groupe de travail thématique. On a déjà fixé une réunion début janvier pour pouvoir échanger sur les projets éducatifs de chacune des écoles, des périscolaires et du centre de loisirs et culture qui est un acteur important de ce plan.

Des sous-groupes de travail thématiques vont se mettre en place autour de passerelles petite enfance et enfance. C'est l'une des fortes demandes, mais autour d'autres également. On discutera ce planning à la prochaine réunion.

Et puis, l'idée est d'avoir de nouvelles activités mises en place le mercredi matin dès 2019. Peut-être au printemps, sûrement en septembre pour une offre plus importante, et ce qui est également important, c'est de mettre en place un comité de suivi pour pouvoir évaluer, et faire évoluer ce plan, parce qu'il faut qu'on donne la parole à l'ensemble des acteurs

éducatifs et aux enfants pour qu'ils puissent dire ce qui les intéresse, ce qui leur plaît, ce qui leur plaît moins et qu'on puisse répondre à tous.

Je vais reprendre la délibération pour la fin.

Considérant que la commune et son principal partenaire l'association CLC (association en charge de l'organisation de l'accueil de loisirs du mercredi) proposent un Plan du mercredi répondant aux critères définis par le Ministère de l'Éducation Nationale, il est proposé au Conseil municipal, par la présente délibération, d'approuver le renouvellement du Projet Éducatif De Territoire de la Ville d'Eybens et de permettre à la commune d'adhérer au Plan mercredi et à sa charte qualité.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de :

- demander à bénéficier des nouvelles dispositions relatives au plan mercredi : taux d'encadrement allégé et subvention de la CAF majorée ;
- demander à bénéficier de la rétroactivité des aides accordées par l'Etat à compter du 1^{er} septembre 2018 ;
- mandater le Maire à l'effet de signer tous actes utiles et accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à la mise en œuvre du Projet Éducatif De Territoire et du Plan mercredi.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions, des commentaires sur ce PEDT ?

Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : Merci, Madame le Maire.

Cette délibération est très importante, en particulier parce qu'elle concerne les enfants et l'éducation des enfants. Je remercie Elodie Taverne pour cette présentation très claire.

Le problème qui nous dérange est un peu de forme et il rejoint le fond également. Nous avons reçu des documents assez volumineux, importants en début de Conseil, et nous n'avons pas pu en prendre connaissance, et même Élodie, ton exposé, est différent de ce que nous avons. Nous avons appris d'autres choses, et j'estime que tout cela mérite que nous étudions davantage pour pouvoir nous exprimer et nous positionner de manière utile et constructive.

Par conséquent, dans les conditions qui sont les nôtres aujourd'hui, je demande que cette délibération soit reportée.

Mme Pascale VERSAUT : Nous nous joignons à cette demande

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Très bien. J'entends les arguments, et comme je l'ai dit, je suis désolée qu'on n'ait pas joint le programme.

Sur sa forme, c'est un exercice obligé. On n'a pas trop le choix par rapport à la CAF. C'est un peu contraint et pas toujours avec du sens. Je n'accéderai pas au report, parce qu'on a des contraintes de date pour être pris en compte par la CAF et on perdrait des subventions si on le vote plus tard que le 31 décembre.

Mme Pascale VERSAUT : Excusez-moi, je n'ai pas demandé la parole.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je vous la donne.

Mme Pascale VERSAUT : On pourrait refaire un Conseil extrêmement court sur ce sujet. C'est quand même un sujet extrêmement important. Il s'agit de nos enfants. J'ai sûrement des questions, et des questions, ça se partage. On fait partie d'un groupe et là, on n'a pas pu vraiment les préparer.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Là, aussi, c'était en commission. On peut débattre, mais vous auriez eu des réponses en commission, donc vous auriez été plus à même d'apprécier ça. On ne va pas revenir dessus. Je crois que ce n'est pas possible de

reporter, et je vois mal l'organisation d'un nouveau Conseil municipal avant le 31 décembre, excusez-moi. C'est un peu problématique.

C'est un cadre qui nous permet d'être inscrits dans le Plan mercredi et revoir le PEDT pour être inscrit dès 2019 et pouvoir percevoir des subventions supplémentaires que donne la CAF dans ce programme.

Cela, comme l'a dit Elodie Taverner, n'empêche absolument pas de revenir sur le fond, de discuter, peut-être de solliciter votre place dans le comité de pilotage et de débattre sur le contenu précis et la mise en œuvre de ce Plan. Je pense qu'il faut peut-être qu'on acte ce soir, et vous voterez comme vous l'entendez, mais pour ne pas être débarqué de ces dispositifs, parce qu'après, on ne pourra plus y rentrer, et vous aurez l'occasion de participer à sa construction. Pour l'instant, c'est vraiment prendre rang dans...

Mme Pascale VERSAUT : D'octobre, on est en décembre. Il y avait deux mois...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Élodie va vous préciser les contraintes qu'on a eues dans le temps.

Mme Élodie TAVERNE : Les contraintes qu'on a eues dans le temps : on a été notifié qu'on devait rendre un PEDT le 31 octobre au mois de septembre. On a immédiatement réuni l'ensemble des acteurs éducatifs, convoqué un comité de pilotage. Il était nécessaire, pour avoir la rétroactivité en 2018, on ne pouvait pas passer le projet avant le Conseil municipal, ce n'était pas possible.

Mme Pascale VERSAUT : Il date bien du 31 octobre, votre PEDT ?

Mme Élodie TAVERNE : Absolument !

Mme Pascale VERSAUT : Et depuis, il y a bien eu un Conseil municipal en novembre et celui-ci. On avait largement le temps de nous transmettre les documents.

Mme Élodie TAVERNE : Je suis d'accord. Les documents auraient dû être annexés à la délibération. C'est ce qui était prévu. Il y a eu un couac, et ça n'a pas été fait. Je ne vais pas revenir là-dessus. J'ai effectivement présenté le PEDT en commission. Si vous parcourez les documents, rapidement, il y a les effectifs dans les écoles, les horaires des écoles, les activités qui existent aujourd'hui.

Mme Pascale VERSAUT : Le taux d'encadrement, par exemple. Vous dites à un moment qu'il est allégé. Il l'est de combien ?

Mme Élodie TAVERNE : Je peux vous le dire. C'est quelque chose qui n'est pas forcément inscrit. Avec le PEDT, pour les moins de 6 ans, c'est 1 pour 14, pour moins de 5 heures consécutives. Si c'est plus de 5 heures consécutives, c'est 1 pour 10. Pour les plus de 6 ans, pour moins de 5 heures consécutives, c'est 1 pour 18. Pour les plus de 5 heures consécutives, c'est 1 pour 14. On a des taux d'encadrement assouplis.

Après, je peux vous donner tous les éléments que vous voulez. J'ai les éléments techniques.

Mme Pascale VERSAUT : C'est trop juste pour poser des questions. Vous comprenez bien. On n'a pas les documents, et on ne peut pas poser les questions. Cela bloque tout le débat.

Mme Élodie TAVERNE : Nous en avons parlé en commission. On aurait pu avoir toutes les questions que vous voulez.

Mme Pascale VERSAUT : Vous pouvez me dire tout ce que vous voulez. Une commission n'est pas un lieu délibératif.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Non, mais vous auriez pu prendre connaissance et poser les questions en Conseil. Ce ne sont pas les questions qu'on conteste, c'est le fait que vous dites « je le découvre ». C'est vrai, et on s'en excuse. Il y a eu un raté sur « le joindre ». On a tort, OK. Ce sont des choses qui arrivent. Il n'y a que ceux qui ne travaillent pas qui ne font pas d'erreurs. On en est désolé, mais je réprecise, quand même, que tout cela a été présenté dans tous les détails dans les commissions. Je ne parle pas du débat, je parle de l'explication.

J'entends, je veux bien, mais il faut que chacun fasse aussi l'effort qu'il doit faire. Je propose de ne pas reporter cette délibération. Le principe est acquis pour le bien-être pour nos enfants. Si on reporte, on risque de perdre une aide précieuse de la CAF, et je réitère ma proposition que vous participiez à la construction, la mise en œuvre concrète de ce Plan, et là, il n'y a pas de problème. Ce n'est pas gravé dans le marbre. C'est pour prendre rang et être dans le dispositif.

Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : Merci, Madame le Maire.

Élodie, pourrais-tu nous envoyer ton exposé ?

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Le PowerPoint, pas de problème.

M. Belkacem LOUNÈS : En ce qui nous concerne, nous avons entendu vos explications, Madame le Maire. OK, on prend acte. Tant pis ! Nous ne sommes évidemment pas contre le projet. On aurait voulu débattre et participer à enrichir ce projet. Ce n'est pas le cas, tant pis ! Nous ne participerons pas au vote.

Merci.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Élodie.

Mme Élodie TAVERNE : Le PEDT sera envoyé comme ça, mais le but est de l'enrichir au fur et à mesure qu'on met des choses en place, parce qu'on avait un cadre à proposer, et maintenant, l'idée est de l'enrichir et de travailler pour l'enrichir. J'ai demandé aux services qu'on enrichisse ce document au fur et mesure. Ce document sera public, mis en ligne pour que les parents puissent y accéder, et les parents participent au comité pilotage et tout le monde est associé à ça.

L'idée n'est pas de finir ça, et pendant 3 ans, ça ne bouge pas, mais de retravailler tous ensemble autour et de le faire évoluer. Il y a encore plein de choses à faire, et on n'a pas eu beaucoup de temps. Il a fallu travailler sur l'administratif, et maintenant, on va travailler sur le contenu, parce qu'on voulait valoriser beaucoup de choses qui existent déjà et qui peuvent s'y inscrire, et il y a d'autres choses qu'on va mettre en place très vite.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Madame Aguilar.

Mme Elodie AGUILAR : Ma collègue n'est pas là, mais je pense qu'elle serait d'accord avec moi.

Sur le fond, effectivement, on n'a pas eu les documents. J'étais personnellement en commission. On a pu en discuter. Sur le principe, je vais voter pour qu'on ne puisse pas perdre les subventions, parce qu'on en a trop besoin. Je connais trop bien le budget de la Ville pour dire qu'on ne peut pas s'en passer.

Maintenant, si on peut l'enrichir, en débattre et en discuter, oui, avec grand plaisir. On sera présent. Voilà la raison de mon vote pour. Si on avait eu les documents avant, cela eût été mieux.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Élodie, tu veux rajouter ?

Mme Élodie TAVERNE : Je veux juste rajouter que puisqu'on est repassé à la semaine de quatre jours, on a quand même perdu le fonds de soutien de 54 000 €. En s'inscrivant dans cette démarche, le but est aussi de récupérer des fonds pour pouvoir mettre en place des activités pour les enfants.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : C'est pourquoi c'est difficile de reporter la délibération. On est dans des timings serrés. Même la CAF qu'on a rencontrée en octobre ne savait pas très bien elle-même comment ça fonctionne, et on a eu des stops and go et des pressions pour rentrer dans le rang le plus vite possible. C'est aussi ça la vie institutionnelle. Mais pas de problème pour contribuer, et le faire grandir, et le rendre encore plus adapté aux situations et aux besoins.

Je mets la délibération suivante au vote :

Rappel du contexte

Un Projet Éducatif De Territoire (PEDT) existe à Eybens depuis septembre 2013.

Document contractuel entre l'État et la collectivité, il organise le temps scolaire et les temps périscolaires.

En 2013, avec la mise en place nationale de la semaine de 4,5 jours, il a permis de travailler avec l'ensemble des acteurs éducatifs et d'enrichir l'offre périscolaire d'activités plus nombreuses et plus variées. Des aides financières étaient consenties avec la signature du PEDT ainsi que des assouplissements des taux d'encadrement.

Depuis 2017 la possibilité a été ouverte pour les collectivités de revenir à une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Après une large concertation menée en 2017/2018 la ville a concrétisé le retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018.

De ce fait, le PEDT a été annulé et devait être reformulé. L'opportunité d'y adjoindre un plan mercredi a été retenue.

Le plan mercredi annoncé depuis le début 2017 ouvre droit à des aides pour organiser les temps du mercredi matin, devenus temps périscolaires, en mettant en place de nouvelles activités.

Les documents PEDT et plan mercredi ont été déposés le 30/10/2018 pour permettre la rétroactivité des aides de l'État à compter du 1^{er} septembre 2018.

Il s'agit de

- Organiser un accueil de loisirs périscolaire défini à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi.

- S'engager à respecter la charte qualité plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé par la collectivité avec les services de l'État et la Caisse d'Allocations Familiales par une convention spécifique. L'organisation de l'accueil peut être confiée par la collectivité à un autre organisateur comme une association.

- Conclure un projet éducatif territorial (PEdT) intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R.551-13 du code de l'éducation.

Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 [modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs](#) facilite l'organisation d'activités dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire en permettant :

- une clarification du périmètre des accueils :

- périscolaire : les accueils organisés les jours d'école ainsi que le mercredi même sans école.
- extrascolaire : les accueils organisés pendant les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche.

- un assouplissement des taux d'encadrement : les taux d'encadrement sont aménagés pour tenir compte de la durée de fonctionnement de l'accueil et la prise en compte des intervenants ponctuels dans le calcul de ces taux est désormais possible le mercredi sans école pour les accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un PedT

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements

Ainsi il est demandé que les projets pédagogiques soient liés : projet d'école et projet d'animation. Pour Eybens c'est déjà le cas sur les temps périscolaires des jours de classe et le travail largement engagé à ce sujet avec le CLC se poursuivra dans la durée.

Des articulations entre les activités propres au centre de loisirs et des activités ville, à définir, peuvent logiquement être recherchées dans un souci de qualité éducative et de fonctionnement pratique pour les familles.

- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants

Pour les temps organisés par la ville comme pour les accueils du mercredi du CLC l'accueil des enfants en situation de handicap est déjà une réalité, perfectible sans aucun doute mais bien réelle.

- l'ancrage du projet dans le territoire

- la qualité des activités

Pour les deux derniers points, nous pouvons nous appuyer sur une expérience de longue date de nos accueils comme de ceux du CLC et la valoriser.

La démarche a été présentée en octobre et novembre lors des conseils d'école du premier trimestre, en présence à chaque fois des parents délégués et des équipes enseignantes.

Le comité de pilotage continuera à se réunir avec des groupes de travail thématiques pour continuer à adapter le projet éducatif de la ville et imaginer et faire évoluer les meilleures modalités de réponses aux besoins des enfants et des familles.

Considérant que la commune et son principal partenaire l'association CLC (association en charge de l'organisation de l'accueil de loisirs du mercredi) proposent un Plan du mercredi répondant aux critères définis par le Ministère de l'Éducation Nationale, il est proposé au Conseil municipal, par la présente délibération, d'approuver le renouvellement du Projet Éducatif De Territoire de la Ville d'Eybens et de permettre à la commune d'adhérer au Plan mercredi et à sa charte qualité.

Dans ce cadre, le Conseil municipal décide de :

- demander à bénéficier des nouvelles dispositions relatives au plan mercredi : taux d'encadrement allégé et subvention de la CAF majorée ;
- demander à bénéficier de la rétroactivité des aides accordées par l'Etat à compter du 1er septembre 2018 ;
- mandater le Maire à l'effet de signer tous actes utiles et accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à la mise en œuvre du Projet Éducatif De Territoire et du Plan mercredi.

La délibération est adoptée par 22 voix pour et 6 Ne prend pas part au vote.

10/ Tarification de la médiathèque

Mme Nicole ÉLISÉE : On présente devant vous ce soir une nouvelle proposition de tarification de la médiathèque pour deux raisons : une suppression qui concerne le Pass'Doc qui était un dispositif mis en place par la Métropole, mais qui n'est plus d'actualité et un complément sur la grille tarifaire que nous proposons concernant certains documents qui, autrefois, pouvaient être remboursés en cas de détérioration, et qui peuvent être aujourd'hui remplacés.

On a joint la liste des tarifs proposés actuellement qui reste inchangée.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle tarification de la médiathèque.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions ?

Mme Versaut.

Mme Pascale VERSAUT : Merci.

Serait-il possible de rajouter en plus du collège en gratuité, tous les élèves des écoles d'Eybens ?

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Toute la collectivité eybinoise, c'est ça en fait.

Mme Pascale VERSAUT : Non, parce qu'en fin de compte, un enfant qui a demandé une dérogation, qui habite par exemple Herbeys, je dis n'importe quoi, lui payerait. Il payerait 20 € alors qu'en fin de compte, les enfants des Saules qui habitent Herbeys, ne paient pas. Je ne trouve pas cela juste. Ce n'est pas équilibré.

Mme Nicole ÉLISÉE : C'est normalement que pour les élèves eybinois.

Mme Pascale VERSAUT : Quand il est élève eybinois.

Mme Nicole ÉLISÉE : Je comprends parfaitement la logique. C'est quelque chose qu'on peut étudier.

Mme Pascale VERSAUT : Il va y aller avec son école, et quand il va vouloir y retourner, il va payer 20 €.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Attendez ! Que proposez-vous comme formulation ?

Mme Pascale VERSAUT : Vous avez mis un petit tiret « élèves du collège des Saules ». Plutôt que de mettre « élèves du collège des Saules » mettez « élèves du collège des Saules, et de toutes les écoles primaires d'Eybens ».

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Mais les écoles primaires ne paient pas.

Mme Pascale VERSAUT : Mais si ! Si vous habitez...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Non, puisqu'il y a moins de 18 ans, c'est gratuit.

Mme Pascale VERSAUT : Je reprends. Vous êtes un enfant, votre papa et votre maman, donc vous vivez avec, habitent Herbeys. Vous avez demandé une dérogation pour aller à l'école à Eybens, parce que vos parents travaillent à Eybens. Vous êtes résident d'Herbeys, donc vous allez payer 20 € en tant qu'enfant.

Mme Nicole ÉLISÉE : Si vous parlez des écoles d'Eybens...

Mme Pascale VERSAUT : Dans ce cas, c'est comme le collège. Vous les avez bien rendus gratuits pour les élèves du collège, qu'ils soient habitants ou...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Donc, ce que vous voulez, c'est « des écoles primaires d'Eybens ». Ce n'est pas un problème.

Mme Pascale VERSAUT : Je ne crois pas que cela va monter à des sommes...

Mme Nicole ÉLISÉE : C'est anecdotique, mais je comprends le principe.

Mme Pascale VERSAUT : Ce n'est pas anecdotique pour l'enfant.

Mme Nicole ÉLISÉE : Je dis anecdotique en termes de chiffres.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je vous propose une formulation. J'accepte la vôtre « élèves du collège des Saules et des groupes scolaires d'Eybens ».

Mme Pascale VERSAUT : C'est la forme, mais je n'ai pas compris. Les pénalités de retard de 0,30 €, c'est par jour, par document ?

Mme Nicole ÉLISÉE : Oui.

Mme Pascale VERSAUT : Vous les plafonnez peut-être au prix du document ?

Mme Nicole ÉLISÉE : Non.

Mme Pascale VERSAUT : Peut-être les plafonner et marquer que c'est par jour. Ce serait mieux, parce qu'après, il y a un problème de ... délibération, et peut-être le plafonner, parce qu'on ne va pas faire dépenser plus que le prix du document. Ça ne serait pas juste. Il vaudrait mieux voler que perdre.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : On vérifie, mais il faut préciser la période.

Mme Pascale VERSAUT : Et dire que c'est plafonné à la valeur du document.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Pour le premier, vous avez tout pris, et pour ça, on note que ces pénalités de 0,30 € sont par document et par jour de retard... Bien, on représentera ça... On modifie les collèges et les écoles et on reprécise les pénalités de retard. On fera une autre délibération pour le préciser, parce qu'on n'est pas sûr. On ne modifie que les élèves, et on représentera une délibération concernant les pénalités de retard pour ne pas bloquer tout le fonctionnement de la Ville d'une phrase.

Ainsi modifiée, je mets la délibération suivante aux voix :

Il est proposé une nouvelle proposition tarifaire pour les raisons énoncées ci-après :

- La METRO avait mis en place en 2002, dans le cadre de Metrodoc (projet de coopération documentaire), un passeport documentaire d'agglomération, le Pass'Doc, qui permettait aux résidents de l'agglomération, après une première adhésion payante, d'accéder gratuitement aux documents papier des bibliothèques du réseau.

Le Pass'Doc ayant été supprimé, il convient d'adopter une nouvelle proposition tarifaire.

- Dispositions spécifiques :

Lors de la perte ou de la détérioration d'un document emprunté, il est prévu que l'emprunteur rembourse le document au tarif en vigueur. Il est proposé d'inscrire aussi dans la tarification la possibilité de remplacer le document.

Les DVD, pour des questions relatives aux droits acquis attachés au support, ne peuvent être remplacés et doivent donc être remboursés.

Il est proposé d'inscrire ces nouvelles dispositions dans la nouvelle tarification.

Tarification de la Médiathèque municipale :

Résidents à Eybens :

- Moins de 18 ans : gratuité
- Adultes : 10 €
- Agents ville d'Eybens : 10 €
- collectivités eybinoises : gratuité
- Elèves du Collège Les Saules et des groupes scolaires d'Eybens : gratuité

Un abonnement annuel est inclus dans le chéquier culture et loisirs délivré par le CCAS

Résidents extérieurs à Eybens :

- Adultes, enfants : 20 €
- Collectivités non-eybinoises : 30 €

Dispositions spécifiques :

- Carte d'abonné perdue : 3 €
- Pochette de CD ou DVD perdue : 0,50 €
- Pénalité de retard : 0,30 € par document
- Photocopie et impression noir et blanc (coût de la copie) : 0,20 €
- Prêt inter bibliothèque : frais de port au tarif en vigueur
- Dégradation de matériel (PC, écoute sonore, mobilier) : remplacement par un matériel d'un coût équivalent
- En cas de perte, de vol ou de détérioration d'un document l'emprunteur doit assurer son remplacement ou, à défaut, le remboursement de sa valeur. Pour les DVD seul le remboursement est autorisé.

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°12 du 14 juin 2012 et la délibération n°DEL20160324_15 du 24 mars 2016.

Le Conseil municipal approuve la nouvelle tarification de la médiathèque.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11/ Convention de partenariat entre les Communes de Grenoble, Eybens, Saint Martin d'Hères, Meylan et l'association «Tutti celli »

Mme Nicole ÉLISÉE : C'est un projet qui a été lancé à l'initiative du conservatoire de Grenoble auprès des enseignants de certains conservatoires pour mobiliser à la fois enseignants et élèves autour d'un projet spécifique au violoncelle.

Nous soumettons une convention qui va du coup régir la collaboration entre ces différents conservatoires pour l'organisation, les répétitions et la représentation de plusieurs concerts dans les différents conservatoires associés.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Madame le Maire va donc prendre une décision et signer.

Madame Versaut.

Mme Pascale VERSAUT : J'aurais aimé que ce soit plus développé au niveau des objectifs pédagogiques, parce qu'on nous dit que cela répond parfaitement aux objectifs pédagogiques, je n'en doute pas.

Mme Nicole ÉLISÉE : On précise que c'est sur les pratiques d'ensemble qui sont les objectifs pédagogiques de tous les conservatoires.

Mme Pascale VERSAUT : J'ai lu également les conventions. Il y a un problème de rédaction dans les deux conventions. Dans les deux, vous n'avez pas le fait que les mairies doivent vérifier le droit à l'image. C'est seulement Grenoble qui vérifie et vous ne vérifiez pas pour vos élèves. Cela doit être indiqué, et puis, c'est extrêmement mal rédigé. C'est indiqué « répétition » et on a toute une série de dates, et quand on lit attentivement, on se dit « tiens, ils ne font jamais de concert. On va relire, ce n'est possible », mais sur la même ligne, c'est marqué « répétition » et ensuite « concert ». C'est vraiment très mal écrit.

Si vous voulez, c'est marqué « répétition », mais « concert » n'apparaît pas. Ce n'est pas gravissime, parce qu'au final, on finit par retrouver les mêmes choses, mais les deux conventions sont du copier-coller.

Mme Nicole ÉLISÉE : Sur la question du droit à l'image, dans la plupart des conservatoires, à partir du moment où les élèves sont inscrits, ils signent le droit à l'image, chez nous aussi, pour toutes les manifestations et les événements qui seront réalisés dans le cadre du conservatoire, et c'est le cas.

Mme Pascale VERSAUT : Il y a quand même des problèmes de rédaction, et vu que vous faites du copier-coller...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je récapitule. Le droit à l'image est signé une fois qu'on s'inscrit au conservatoire et il est valable pour toutes les activités liées au conservatoire, dont celle-ci. Ce n'est peut-être pas dans la convention, mais c'est dans l'inscription au CRC et puis, on reverra les formulations pour qu'elles soient plus claires pour les concerts.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Pascale VERSAUT : C'est quasiment de l'information et on nous demande de la voter, mais ça a commencé depuis un moment.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Vous êtes libre de la voter, ou pas.

Mme Pascale VERSAUT : Ce n'est pas un sujet de savoir ce que je vais voter.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Ça a aussi été présenté en commission. Toutes les informations...

Mme Pascale VERSAUT : Je ne suis pas en train de parler d'information. Je suis en train de dire que cette action a été commencée depuis début décembre et qu'elle aurait dû passer au précédent Conseil municipal puisque normalement, une délibération, c'est pour...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Madame Elisée va vous répondre.

Mme Nicole ÉLISÉE : On initie énormément de projets. On a la chance d'avoir un conservatoire très dynamique, et s'il fallait qu'on passe en information le nombre de projets qu'on initie, on y passerait la nuit.

Mme Pascale VERSAUT : Vous êtes en train de répondre qu'il y en a tellement, on ne peut pas vous avertir de tout. Je suis en train de dire que ça a été initié en octobre, et obligatoirement, on est en décembre, que ça a commencé début décembre et en clair, on va voter sur quelque chose qui a déjà commencé.

Il faut bien voir que quand on fait une délibération, c'est pour vous autoriser.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Très bien ! On a entendu votre commentaire. On le prend en compte. Merci.

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Dans le cadre de sa saison 2018/19, le Conservatoire, établissement d'enseignement artistique de la Ville de Grenoble, a lancé auprès de ses enseignants un appel à projets. L'enseignante de violoncelle a proposé d'organiser une série de manifestations autour de cet instrument qui se dérouleront du 1^{er} au 9 février 2019 et associeront les Conservatoires de Meylan, Eybens, Saint-Martin-d'Hères et l'association « Tutti Celli ».

Ce projet répond parfaitement aux objectifs pédagogiques de la pratique d'ensemble, vivement encouragée par chacun de ces établissements ainsi qu'aux objectifs de développement de partenariat et de mutualisation dans l'espace métropolitain.

Aussi il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville d'Eybens, la convention définissant les conditions dans lesquelles la Ville de Grenoble, les communes de Grenoble, Eybens, Saint Martin d'Hères, Meylan et l'association «Tutti celli »collaboreront à la mise en place de trois concerts communs donnés vendredi 1er Février 2019 à l'Odysée à Eybens, jeudi 7 Février à la Maison de la Musique à Meylan et samedi 9 Février salle Stekel, au Conservatoire de Grenoble.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12/ Convention de partenariat projet « Tutti's trombone »

Mme Nicole ÉLISÉE : C'est à l'initiative d'un enseignant du conservatoire d'Eybens qui souhaiterait mobiliser certains conservatoires, écoles municipales de l'agglomération autour d'un projet autour du trombone, et je suppose que si vous avez lu la convention, elle ne doit pas être à votre goût non plus.

Mme Pascale VERSAUT : C'est la même. C'est du copier-coller.

Mme Nicole ÉLISÉE : Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer au nom et pour le compte de la ville d'Eybens la convention définissant les conditions dans lesquelles les communes et associations concernées collaboreront à ce projet.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Dans le cadre des projets de l'année 2018/19 le Conservatoire de la Ville d'Eybens a proposé d'organiser un temps fort autour du trombone. Le projet pédagogique réunira les professeurs et les élèves de plusieurs conservatoires de l'agglomération et du département et se conclura par une prestation publique partagée le 23 janvier 2019 dans l'Auditorium de l'Odysée d'Eybens.

Ce projet répond parfaitement aux objectifs pédagogiques de la pratique d'ensemble, vivement encouragée par chacun de ces établissements. Il inscrit le conservatoire de la ville d'Eybens dans une dynamique de territoire à l'échelle de l'agglomération et du département.

L'implication précise des élèves des divers établissements est encore à l'étude compte tenu de la proximité de la rentrée scolaire. Ce projet a pour objectif de fédérer les classes de trombone de tout ou partie des établissements suivants : École Municipale de Musique d'Alleverd – CRI Jean-Wiener d'Échirolles/Pont de claix – École Municipale de Musique de Moirans – Ensemble Musical Crollois – École intercommunale de Beaurepaire – Conservatoire de musique l'Unisson de Saint Egrève – École municipale de musique de Pontchara – Espace musical Fernand Veyret de Claix – Conservatoire de musique de Fontaine – École municipale de musique de La Mure – Centre musical Accords de Villard Bonnot – École municipale de musique de Voreppe – La Lyre de Saint-Marcellinoise – Conservatoire de Musique et de Danse d'Eybens.

Aussi il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville d'Eybens, la convention définissant les conditions dans lesquelles les Communes et associations concernées collaboreront à ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13/ Avenant n°2 à la convention triennale de partenariat entre Bresson et Eybens pour l'enseignement et l'éducation artistique et culturelle

Mme Nicole ÉLISÉE : C'est une convention que nous repassons chaque année, et qui permet aux petits Bressonnais de bénéficier de la tarification du conservatoire d'Eybens au même titre que les Eybinois, et qui nous permet aussi d'organiser pour les Bressonnais des interventions en milieu scolaire.

Du coup, nous reconduisons cette demande de partenariat et nous facturons deux fois par an à Bresson le coût de ce partenariat et nous proposons au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant pour la facturation de cette année 2018/2019.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Effectivement, bel exemple de mutualisation entre communes que nous avons été très heureux de poursuivre.

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La Ville de Bresson reconduit sa demande de partenariat pour l'enseignement et l'éducation artistique et culturelle.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 concernant le tarif de facturation appliqué à ces interventions pour 2018/19.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14/ Subvention sur projet pour l'association Comité d'échanges européens d'Eybens (CEEE)

Mme Françoise FÉLIX : Simplement, le rappel du contexte de cette demande de subvention.

Dans le cadre de son plan de mandat, la commune d'Eybens souhaite promouvoir des relations sur la scène européenne avec d'autres villes qui partagent les mêmes affinités et développer des échanges interculturels.

Ce projet n'a pu se réaliser en 2017, mais a pu en revanche aboutir en 2018 avec la participation active des membres du Comité d'échanges européens pour préparer et réactiver les échanges européens et contribuer à leur définition. Ainsi, le Comité d'échanges européens a largement participé et contribué au bon déroulement de l'accueil de la délégation allemande d'Arnstorf du 10 au 13 juillet 2018 qu'à la délégation eybinoise qui s'est rendue à Arnstorf du 27 au 30 octobre 2018 (participation de 4 membres du CEEE).

Au regard de la réalisation de ce projet en 2018, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 400 € au titre des subventions sur projets sur l'exercice 2018 au Comité d'échanges européens et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des remarques, des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Dans le cadre de son plan de mandat, la commune d'Eybens souhaite promouvoir des relations sur la scène européenne avec d'autres villes qui partagent les mêmes affinités et développer des échanges interculturels. Cette volonté a abouti à l'établissement d'une convention-cadre entre la commune et le Comité d'échanges européens, signée le 28 février 2017. La convention annuelle d'objectifs pour 2017 a défini plusieurs projets dont celui de favoriser la rencontre de nouveaux partenaires européens avec un budget inscrit dans la ligne réserve en 2017.

Ce projet n'a pu se réaliser en 2017 mais a pu en revanche aboutir en 2018, avec la participation active des membres du Comité d'échanges européens pour préparer et réactiver les échanges européens et contribuer à leur définition. Ainsi, le Comité d'échanges européens a largement participé et contribué au bon déroulement de l'accueil de la délégation allemande d'Arnstorf du 10 au 13 juillet 2018 qu'à la délégation eybinoise qui s'est rendue à Arnstorf du 27 au 30 octobre 2018 (participation de 4 membres du CEEE).

Au regard de la réalisation de ce projet en 2018, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 400 € au titre des subventions sur projets sur l'exercice 2018 au Comité d'échanges européens et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

Cette somme sera imputée au chapitre 65.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15/ Subvention sur projet pour le Collectif Solidarité Internationale

Mme Françoise FÉLIX : Ce Collectif réunit les associations de solidarité internationale des communes de Gières, Eybens, Poisat et Venon. Le Collectif a réalisé en 2018 son projet de festival des solidarités qui s'est déroulé du 20 au 28 novembre 2018 sur le thème « terre d'ici, terre de là-bas, notre terre ».

Parmi les cinq événements proposés, deux se sont déroulés à Eybens.

- Le 22 novembre : journée des écoles avec la projection à l'auditorium de l'Odyssée du film d'animation « Fievel et le nouveau monde », de Don Bluth en direction des écoliers des quatre communes.
- Le 24 novembre : le banquet des cultures à la Maison des habitants Les Coulmes.

Le soutien financier des communes permet la bonne organisation de cette semaine des solidarités.

La somme de 1 000 € a été prévue en 2018 en ligne de réserve pour ce projet du Collectif solidarité internationale.

Il est demandé au Conseil municipal de voter la subvention de 1 000 € au Collectif, et d'autoriser le Maire à signer les documents afférents.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des remarques, des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Le Collectif Solidarité internationale réunit les associations de solidarité internationale des communes de Gières, Eybens, Poisat et Venon. Le Collectif a réalisé en 2018 son projet de festival des solidarités qui s'est déroulé du 20 au 28 novembre 2018 sur le thème « terre d'ici, terre de là-bas, notre terre ».

Parmi les cinq événements proposés, deux se sont déroulés à Eybens.

- Le 22 novembre : journée des écoles, avec la projection à l'auditorium de l'Odyssée du film d'animation « Fievel et le nouveau monde », de Don Bluth en direction des écoliers des quatre communes.
- Le 24 novembre : le banquet des cultures à la Maison des habitants Les Coulmes.

Le soutien financier des communes permet la bonne organisation de cette semaine des solidarités.

La somme de 1000 € a été prévue en 2018 en ligne de réserve pour ce projet du Collectif solidarité internationale.

Il est demandé au Conseil municipal de voter la subvention de 1000 € au Collectif solidarité internationale, et d'autoriser le Maire à signer les documents afférents.

Cette somme est prévue au chapitre 65.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16/ Subvention pour l'Olympique Club d'Eybens dans le cadre d'un appel à projets

M. Pierre BEJJAJI : L'Olympique Club d'Eybens a répondu favorablement à la demande d'un collectif de filles d'Eybens âgées entre 14 et 19 ans qui souhaitent créer une équipe de football.

Ce groupe avait présenté son projet lors de la séance du 25 septembre 2018 du Conseil de Ville et a trouvé un écho auprès du club de football local, l'OCE, et ce groupe de jeunes filles a pu intégrer rapidement le club.

Ainsi, depuis le 10 octobre 2018, et encadrées par un entraîneur bénévole, elles

pratiquent leur sport favori tous les mercredis soir et les dimanches matin. Je précise même qu'elles commencent à faire des matchs amicaux et que leur premier match s'est déroulé dimanche dernier sur le stage Roger Journey sous une pluie battante contre les Quatre montagnes.

Ce projet a été présenté au Conseil de la Vie Associative par un dirigeant de l'Olympique Club d'Eybens et s'inscrit pleinement dans l'axe 3 du plan de mandat qui vise à encourager le sport féminin. Cette initiative a obtenu un avis favorable du Conseil de la vie associative puisqu'il s'agit d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets.

Il est proposé au Conseil municipal, suivant l'avis du Conseil de la vie associative, en plus de l'utilisation des infrastructures sportives mises à disposition à titre gracieux, de verser au club la somme de 1 500 €. Cette aide doit lui permettre de pouvoir supporter les coûts financiers à sa charge (engagement Fédération Française de Football, équipements sportifs, tenues, etc.)

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

On va les suivre attentivement dans leur évolution.

Y a-t-il des questions, des remarques ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

L'Olympique Club d'Eybens a répondu favorablement à la demande d'un collectif de filles d'Eybens âgées entre 14 et 19 ans, souhaitant créer une équipe de football.

Ce groupe d'une quinzaine de jeunes filles qui avait présenté son projet lors de la séance du 25 septembre 2018 du Conseil de Ville a trouvé un écho auprès du club de football local et a pu intégrer rapidement le fonctionnement du club.

Ainsi, depuis le 10 octobre 2018, encadrées par un entraîneur bénévole, elles pratiquent leur sport favori les mercredis soir et dimanches matin sur les stades du complexe sportif des Ruires.

Ce projet présenté au Conseil de la Vie Associative du 7 novembre 2018 par un dirigeant de l'Olympique Club d'Eybens s'inscrit dans l'axe 3 du plan de mandat qui vise à encourager le sport féminin. Cette initiative a obtenu un avis favorable.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, en plus de l'utilisation des infrastructures sportives mises à disposition à titre gracieux, de verser au club la somme de 1 500 €. Cette aide doit lui permettre de pouvoir supporter les coûts financiers à sa charge (engagement Fédération Française de Football, équipements sportifs, tenues, etc.)

Ce montant sera prélevé sur le chapitre 65 – Fonction 40 – Article 6574 « subventions aide aux projets »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV – AMÉNAGEMENT URBAIN ET INTERCOMMUNALITÉ

17/ Plan local d'urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole : Avis de la commune d'EYBENS sur le projet de PLUi arrêté

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : C'est un plan local d'urbanisme qui est en phase avec le projet de développement durable et qui visait trois enjeux stratégiques :

- lutter contre le changement climatique et engager la transition énergétique ;
- conforter le dynamisme économique du territoire au service de l'emploi ;
- renforcer la cohésion sociale territoriale.

Effectivement, le contexte socio-économique et les urgences environnementales nous contraignent à prendre des orientations à la hauteur des problèmes que nous avons à résoudre.

C'est notre responsabilité d'élus communaux et métropolitains de proposer les adaptations concrètes nécessaires pour prendre les virages, pas forcément faciles à prendre et pas

toujours agréables, parce qu'ils nous changent nos comportements, qui s'imposent pour fabriquer une ville et un territoire résilients, résistants aux risques et vivables pour nous et pour nos descendants.

Il faut donc repenser la ville en organisant entre autres des pôles de centralité multiples et ne pas tout concentrer dans un seul centre pour apporter une proximité de services et en arrêtant la construction de grands pôles commerciaux périphériques où on ne peut aller qu'en voiture, en proposant et en facilitant des déplacements multimodaux, en utilisant la marche, des trottinettes, des vélos, des transports en commun et des voitures quand on ne peut pas faire autrement, et des transports plus collectifs même si c'est en voiture, qu'elle soit partagée et moins centrée sur la voiture en solidaire. Il y va aussi d'une question de santé pour nous tous.

En assurant les conditions d'un urbanisme agréable à vivre et en réintroduisant la nature en ville, pas seulement pour faire joli avec de petites fleurs, mais aussi pour abaisser la température que nous allons connaître encore plus dans les années futures dans notre Ville.

Ce ne sont que des exemples qui montrent qu'il faut absolument changer les formes de la ville, son organisation et donc, ce sont des virages importants à prendre et le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) met en actes cette volonté et traduit ces impératifs et ces objectifs dans la construction de l'organisation globale et les règlements des zones qui sont proposées.

Malgré un calendrier extrêmement contraignant, le travail a été conduit étroitement entre la Commune et la Métropole et ses équipes techniques.

Je voudrais tout particulièrement remercier nos services techniques, les élus qui se sont mobilisés du côté Ville comme du côté Métropole, parce que ça a été un travail très lourd, mais très coopératif.

Il est vrai que pour ce qui concerne Eybens, notre PLUi a été adopté récemment, en 2016. Il y a eu de petites modifications après, mais marginales, et il était déjà compatible avec le PADD et il avait déjà anticipé un certain nombre de volontés compte tenu de nos axes politiques affirmés dans notre campagne.

Et donc, c'est vrai qu'on n'avait pas un grand écart, mais il a fallu ajuster quand même toutes ces convergences.

Ces travaux, je rappelle, ont été présentés régulièrement aux habitants en commençant dès le 12 avril 2017 avec le plan de développement durable. La Métropole a fait aussi ses concertations publiques concernant le secteur sud en juin. Il y a eu une commission élargie des élus et un atelier citoyen autour de ce PLUi.

Je vais laisser Pierre Bejjaji nous présenter le contenu concret et surtout les avis de la Commune sur ce PLUi.

M. Pierre BEJJAJI : Merci.

La première diapositive est un chronogramme qui montre où on en est. Aujourd'hui, on est dans la phase verte qui est l'avis des personnes publiques associées qui sont plusieurs organismes dont l'État, l'établissement public du SCOT, etc., et effectivement, les 49 communes qui sont consultées sur le projet de PLUi tel qu'il a été arrêté par la Métropole au mois de septembre.

Comme l'a dit Madame le Maire, on est à une étape qui concrétise un travail important d'environ 2 ans des services de la Ville, de la Métropole, et aussi de l'AURG aussi. Je crois que l'équipe AURG/Métropole sur le PLUi, c'est 25 personnes qui ont travaillé. Nous avons des référents par commune et après, il y avait la centralisation. C'est un gros travail.

En gros, le PLUi, si tous ses documents et ses annexes peuvent être placés sur une feuille, je crois que cela représente 4 m de longueur. C'est un très gros travail. Il est disponible en ligne. Sur le site de la ville d'Eybens, vous avez accès à un document qui s'appelle « le livret communal » qui résume les impacts pour la ville d'Eybens de ce PLUi.

Avis de la Commune aujourd'hui, comme avis des 49 autres communes, et ensuite, il y aura un deuxième arrêt du PLUi par le Conseil métropolitain au mois de février. Pourquoi ? Parce qu'il suffit qu'une commune émette un avis soit défavorable, soit avec réserve et donc, j'ai appris hier que la commune de Corenc a émis un avis défavorable. De fait, on reviendra en février devant le Conseil métropolitain.

Ensuite, une enquête publique va se dérouler de février à juillet 2019. La population sera appelée à émettre son avis sur le projet de PLUi. Eybens sera l'un des points d'enquête. Toutes les communes ne peuvent pas être des points d'enquête, mais Eybens le sera. Les habitants des communes du secteur viendront à Eybens et même les salariés qui y travaillent pourront venir émettre leur avis en mairie.

D'août à novembre 2019, la Métropole recommencera le travail en prenant en compte les avis de la Commission d'enquête, les avis des communes, les avis des personnes publiques associées de manière à finaliser le PLUi pour fin décembre 2019. C'est une obligation légale qui a été posée par le Législateur à savoir que si la Métropole ne vote pas son PLUi avant fin 2019, certaines communes en plan d'occupation des sols n'auront plus de documents d'urbanisme. Elles reviendront à ce qu'on appelle la carte communale ou le règlement national d'urbanisme. C'est très, très problématique. Le calendrier a été très serré pour cette raison. Il faut absolument que le PLUi soit adopté par la Métropole en décembre.

Comme l'a dit Madame le Maire, il y a eu de nombreuses réunions publiques. Cela fait 2 ans que les élus, les habitants et les services travaillent.

En ce qui concerne la Métropole, ces réunions publiques ont été organisées par secteur. Il y a eu un atelier de présentation le 12 juin à Échirrolles avec beaucoup de monde, mais pas beaucoup d'Eybinois, malheureusement, malgré la publicité que nous en avons faite. Il y en a eu à Champagnier où on avait fait de la publicité, pour Grenoble puisque c'étaient les villes les plus proches.

Une réunion publique a rassemblé les habitants d'Eybens le 12 avril 2017 et a présenté le PADD, les grands objectifs. Il y a eu la Commission générale à laquelle tous les élus étaient conviés le 26 novembre et l'atelier citoyens d'Eybens la semaine dernière.

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, vous a été envoyée la délibération-cadre de la Métropole la semaine dernière et sur table, l'avis de la Commune puisqu'elle a pris en compte l'ensemble des remontées, des observations qui ont pu être entendues, notamment lors de l'atelier du 5 décembre 2018. Il n'était matériellement pas possible d'envoyer ces remarques dans les délais, autant les traiter en interne et avec la Métropole. C'est la raison pour laquelle l'avis de la Commune vous a été proposé sur table.

Juste quelques différences pour bien cadrer les choses, entre le zonage actuel du PLU qui a été approuvé en 2016 et celui qui sera dans le PLUi, vous aviez un certain nombre de secteurs dans le PLUi qui correspondaient à des dominantes d'habitats. Vous avez le secteur EA qui était le bourg et ses hameaux, UB, UC, UD. On avait créé un secteur, parce que la loi Alur et le Grenelle de l'environnement nous avaient obligés d'imposer le long des axes des transports en commun performants dont le C4, le C6 et le C7 maintenant, des périmètres d'intensification urbaine. Nous avons créé un secteur qui s'appelle UJJ le long de l'avenue Jean-Jaurès puisque c'était une obligation légale et on pouvait monter jusqu'à R+5, R+6 et ensuite des secteurs plus d'habitats individuels ou d'habitats collectifs qui avaient été créés.

Pour le nouveau zonage, on est sur les mêmes terminologies. Ce sont des terminologies du Grenelle de l'environnement qui sont cadrées, mais ça a un peu changé, par exemple, le secteur UB, nous n'en n'avons pas sur la Commune puisqu'il s'agit de ce qu'on appelle des faubourgs, notamment les faubourgs de Grenoble ou de Saint-Martin-d'Hères. Ils sont denses quand même, mais ce n'est pas du centre-ville.

À Eybens, nous avons le UA qui reste ainsi que le UC, le UD. Le UJJ n'existe plus puisque le choix a été fait par la Métropole de faire des subdivisions dans les zones UC et UD entre le plus ou moins dense et les quartiers qui ont vocation à se transformer et ceux qui n'ont pas vocation à muter. Le UD 4 par exemple est un secteur d'habitats individuels qui n'a pas vocation à muter et où les constructions sont très, très limitées. Nous n'en avons qu'un petit à Eybens. Ce sont toutes les maisons qui sont le long du Verderet pour des questions de risques naturels. Sinon, à Eybens, nous sommes essentiellement en UA pour le bourg, en UC 1 qui est l'ancien secteur UJJ un peu élargi, un secteur de densification, et ensuite, il y a des secteurs d'habitats individuels en mutation. À Eybens, nous avons surtout de l'UD 2 et de l'UD 3. Voilà les grands secteurs d'Eybens.

Ensuite, les secteurs économiques, c'est du UE, et là aussi, un travail important a été fait par la Métropole pour arriver à une classification des secteurs économiques et ne plus avoir des secteurs où on mélange un peu tout et donc, des secteurs de production, des secteurs tertiaires. L'idée est d'avoir des zones tertiaires fléchées que pour le tertiaire soit à proximité des gares essentiellement. Voilà les grands principes.

Ensuite, j'ai mis quelques évolutions des zones d'intensification urbaines le long de l'avenue Jean-Jaurès. On a de l'UC 1 au nord de la Rocade et de l'UC 2 au sud de la Rocade, des secteurs pavillonnaires essentiellement classés en UD 2, à proximité des axes de transports en commun performants. UD 2, cela veut dire que c'est du pavillonnaire qui a vocation à évoluer soit en petit collectif, soit en habitats intermédiaires, soit ce qu'on appelle en BIMBY cela veut dire division parcellaire. On subit énormément à Eybens, et essentiellement des personnes âgées qui ont de grandes parcelles et qui divisent la parcelle pour faire un ou deux lots. Cela nécessite d'être mieux encadré, mieux contrôlé, et c'est l'objectif aussi du PLUi puisque la ville d'Eybens n'est pas la seule à subir cette densification non maîtrisée.

Les secteurs UD 3 sont les plus éloignés des arrêts de transport en commun. C'est le Grenelle de l'environnement qui les fixe. C'est à 500 mètres d'un arrêt de bus, transport en commun performant.

La nouveauté, c'est que le secteur HP, j'y reviendrai quand je parlerai de centralité Sud, qui était pour nous mixte, c'est-à-dire qu'on pouvait éventuellement faire du logement sur le secteur HP, a été rendu à l'activité économique puisqu'il a été constaté qu'on perdait énormément de terrains à vocation d'activité économique. Aujourd'hui, si des entreprises viennent sur la Métropole pour un grand terrain, il n'y en a pas.

L'objectif du PLUi, est donc de retrouver des terrains à vocation économique, mais plutôt sur l'existant et non plus en extension urbaine. Plein de secteurs ont été fléchés pour une densification à vocation économique.

Les morphologies, les principales règles : on reste à peu près sur ce qui était à Eybens, c'est-à-dire que le secteur UC 1 qui est le plus dense, on ne peut pas monter à plus de R+5 étages. On verra que dans certains points particuliers, ce qu'on appelle les plans des formes urbaines, il est possible de monter plus haut, mais on reste à peu près dans la morphologie de ce qui existe à Eybens. En fonction des différents types de zones, vous voyez les hauteurs autorisées. Après, il y a d'autres règles pour encadrer la densification : le coefficient de végétalisation, le coefficient d'emprise au sol qui le permet et la hauteur est un élément qui est souvent regardé, notamment par les habitants.

Les stationnements qui ont été un gros débat et pas qu'à Eybens, sur l'ensemble des réunions publiques, les ateliers, que ce soit à Grenoble ou dans des communes un peu urbaines, la tendance, comme l'a dit Madame le Maire, vise à la réduction du nombre de places de stationnement autorisées. Il faut rentrer dans cette phase de mutation, de transition et donc, en application de tous les documents qui sont d'ordre supérieur au niveau juridique, à savoir le Grenelle de l'environnement, mais aussi le SCOT, on est obligé, afin d'encourager les personnes à utiliser d'autres transports en commun, de réduire le nombre de places de stationnement.

J'ai donné l'exemple de notre PLU actuel sur un programme de 36 logements à peu près. Aujourd'hui, selon qu'on est dans un secteur transport en commun performant, on serait à 42 ou 49 places, c'est-à-dire entre 1,2 et 1,4 place par logement. C'est notre PLU actuel et le futur PLU raisonne différemment et a créé des secteurs selon qu'on est plus ou moins proche des arrêts de transport en commun performant. À Eybens, nous sommes dans deux secteurs : le secteur S3 et le secteur S4 qui sont en bleu foncé et en bleu clair dans le graphique tout en haut. Cela donne des règles de stationnement et on voit que pour le même programme de 36 logements, en secteur 3, c'est-à-dire à proximité des arrêts de transport en commun, on n'est plus qu'à 28 places et à 39 places dans le secteur 4.

Comme l'a dit Madame le Maire, c'est une mutation intellectuelle qu'il nous faut tous engager. Ce n'est pas facile de dire qu'on arrête de faire des nappes de stationnement, qu'elles soient enterrées ou en surface. On consomme du foncier, on construit plus cher, parce qu'il faut enterrer les stationnements. Par contre, on propose des modes de stationnement alternatifs, notamment des emplacements vélo plus importants et on impose aussi des places électrifiées pour permettre l'alimentation des véhicules électriques.

Les quelques nouveautés de ce PLUi, c'est l'obligation de logements sociaux. À Eybens, on avait pour règle d'imposer des logements sociaux à partir de quinze logements. La Métropole, c'est un choix de l'ensemble des élus métropolitains de dire que dans les secteurs de mixité sociale, on impose, à partir du troisième logement, du logement social, ce qui va obliger les bailleurs sociaux à changer complètement leur manière de voir les choses, parce qu'à travers les quinze logements de notre PLU, on voulait expliquer qu'on avait une montée affectée au logement social et à partir de trois, on sera obligé de travailler en diffus. Les bailleurs sociaux devront s'y habituer, c'est-à-dire que sur dix logements, trois seront des logements sociaux dans une montée. Il faudra s'y habituer.

Le coefficient de végétalisation existait dans notre PLU, il est renforcé. Il y a des outils comme l'OAP qui vont permettre d'encadrer l'ambiance urbaine des projets. C'est une notion de compatibilité, c'est-à-dire qu'on va demander aux constructeurs et aux promoteurs de s'inscrire dans des ambiances paysagères. Il faudra qu'on juge si les projets qui nous sont proposés sont compatibles avec cette OAP. C'est un outil nouveau. Je crois que la Métropole est la seule de France qui va essayer de travailler sur cet aspect qualitatif avec une OAP générale sur l'ensemble des secteurs.

Après, il y a différents types d'ambiances paysagères qui seront proposés. Nous sommes plutôt dans la notion de parc urbain et d'ambiance piémont, c'est-à-dire sur les coteaux.

Autres éléments nouveaux, on encadre le développement du commerce dans des secteurs très précis. On n'autorise plus les commerces qui s'implantent partout en rez-de-chaussée d'immeuble. À Eybens, nous avons créé quatre secteurs de développement commercial qui correspondent aux secteurs existants, dont bien sûr, le bourg. On reviendra quand on parlera des OAP, de l'OAP Javaux et dans le secteur du Val d'Eybens, et puis, on a autorisé une construction d'une moyenne surface alimentaire de 2 000 m² à l'emplacement du LIDL actuel pour permettre au LIDL, s'il voulait se reconstruire, de le

faire à cet endroit, parce que ça correspond à un vrai besoin, une demande des habitants du quartier, notamment des habitants des secteurs géants de Grenoble.

Autres éléments nouveaux, c'est aussi une révolution pour les promoteurs et constructeurs, finis les stationnements boxés, finis les garages en sous-sol, parce que c'est le cas qu'on a rencontré partout, dans tous nos programmes. Les garages, au bout de six mois, deviennent du rangement et on retrouve les voitures en surface, sur l'espace public. C'est la fin de cette règle. Cela veut dire qu'il faut que les promoteurs et les constructeurs raisonnent différemment en offrant des surfaces de cellier et on commence à voir arriver des programmes qui anticipent avec des celliers de 3 m² à l'étage pour permettre le rangement soit d'un vélo, de skis pour la sécurité. Vous voyez une autre manière de construire également.

C'était le cadre général et on va revenir sur l'avis de la Commune. Il est sur table. Comme l'a dit Madame le Maire, il n'y a pas de gros changements par rapport à notre PLU adopté. Je vous ai signalé les changements. On s'inscrit vraiment dans les objectifs du PLU. Eybens, une ville en transition et on se projette bien sûr dans une société post-carbone. On voit aujourd'hui, avec ce qui se passe, la volonté de freiner l'étalement urbain, de faire la ville sur la ville, de favoriser les mobilités alternatives et notamment, l'autosolisme et de recréer des centralités pour limiter les déplacements, faire en sorte qu'on puisse se déplacer à pied ou à vélo pour aller faire ses courses au quotidien, aller au travail, à l'école.

Pour s'adapter au dérèglement climatique, la végétalisation et les trames vertes et bleues.

Le projet de PLUi est en parfaite adéquation avec notre volonté politique de maîtriser le développement urbain dans le respect de notre obligation liée au PLH, mais en favorisant des constructions harmonieuses, économes en énergie, de haute qualité architecturale intégrées au paysage et pour tous les citoyens, quels que soient leur âge, leur situation, leur niveau de revenu.

Cependant, nous avons souhaité apporter quelques remarques à ce projet de PLUi, notamment sur les orientations d'aménagement sectoriel puisque nous avons, à Eybens, trois aménagements sectoriels qui correspondent aux trois centralités que je viens d'évoquer.

La première, c'est l'OAP du centre bourg autour du stade Charles Piot. Dans le PLUi, on est dans l'anticipation. On lance ce projet dans la Ville à 2030.

Le PLUi se doit de conforter la vision de la Ville, et surtout d'anticiper la transformation inéluctable de ce secteur à 10, 15 ou 20 ans. Donc, il faut qu'on affirme les ambitions de la Ville par rapport à ça. C'est un enjeu stratégique. On est sur un secteur traversé par près de 10 000 véhicules/jour avec de gros enjeux liés à la cohabitation de tous les modes déplacement, c'est-à-dire qu'il faudra faire cohabiter la voiture avec la future Chronovélo qui va arriver, avec des lignes de transport en commun, la C4, mais aussi les lignes 65 et 67, et favoriser les traversées piétonnes à cet endroit-là, favoriser la continuité entre la frange verte et les parcs urbains de la Ville. Un gros enjeu lié à la densité d'équipements que nous avons à cet endroit. Il s'agit d'équipements d'attraction métropolitaine, comme la piscine, le vélodrome, comme le parc Hubert Dubedout ou des équipements d'usage plus local comme les écoles, la Maison des associations, la salle des fêtes, la grange du château ou les tennis.

Il y a aussi un gros enjeu pour conforter le pôle commercial qui ne fonctionne pas trop du village au centre bourg et conforter les commerces de la place de Verdun.

Les schémas que vous avez sont ceux qui sont proposés par la Ville et qui ne correspondent pas aux OAP actuelles. Ce sont les remarques de la Ville. Il y a cinq remarques.

Il faut qu'on prolonge l'axe piéton/cycle reliant le parc de la Mairie et la Maison des associations au niveau de la passerelle pour une traversée plus commode à cet endroit. On a beaucoup travaillé avec le Conseil des aînés, parce qu'on souhaite, à cet endroit qui est idéal, accueillir en priorité des logements à destination des seniors, et en particulier une résidence autonomie.

On souhaite aussi affirmer que lorsque le stade Charles Piot ne sera plus utilisé à usage d'une pratique sportive de compétition, qu'il reste un espace vert récréatif à destination de pré communal pour les trois quarts de sa surface au moins.

On veut aussi améliorer la liaison entre la rue Jean Macé et la rue du château, et puis, intégrer dans l'OAP une réflexion plus globale qui comprendrait l'espace commercial actuel et la grange du château.

Voilà pour l'OAP du bourg.

L'OAP du Val va être intégrée le 21 décembre prochain, donc vendredi, dans le périmètre d'intérêt métropolitain dit centralité Sud. C'est la Métropole qui va avoir compétence sur l'évolution de ce large secteur dont on a beaucoup parlé dans la presse, qui va jusqu'au site Allibert à Échirolles, et qui comprend une grande partie des Villeneuves, tout le secteur Artelia, le secteur grand place, HP, Alpexpo, le parc des granges. Donc, c'est un large périmètre qui va être déclaré d'intérêt métropolitain. C'est la raison pour laquelle la Ville se doit d'être vigilante quant à son évolution tout en prenant en compte les réflexions liées au futur écoquartier du Val et à la Centralité Sud.

Pour cela, elle souhaite une réflexion approfondie, et souhaite donc faire pivoter le symbole de limitation de carrefour à requalifier, ce qu'on appelle le rond-point Sada dans l'attente des réflexions urbaines liées à la centralité Sud et d'un possible transport en commun en site propre qui serait prolongé sur la rue du Vercors, et puis, pour s'adapter à notre projet d'écoquartier du Val, placer le mail piétons-cycles plutôt en face du chemin des écoliers que dans le prolongement de la rue Farçat comme proposé par la Métropole.

Enfin, pour l'OAP dite des Javaux qui sont les terrains qui se situent de part et d'autre de la gendarmerie, plus le site en face de la gendarmerie, c'est également un site stratégique, une entrée de ville. On souhaite conforter l'attractivité, le dynamisme d'Eybens par l'accueil d'activités tertiaires, de commerces et de nouveaux logements sur une nouvelle centralité communale. Ce n'est pas dans l'OAP, mais cette centralité déborderait largement vers l'Odyssée et la place du marché. La commune d'Eybens formule trois remarques à propos de cette OAP :

- intégrer la desserte du secteur ouest uniquement depuis l'avenue Jean-Jaurès par la prolongation de la rue Charles Piot. C'était un emplacement réservé depuis des dizaines d'années et qu'il faut continuer d'affirmer ;
- modifier le tracé existant de la rue Charles Piot en conséquence pour venir également faire un carrefour qui desservirait ce futur secteur ;
- pour le secteur économique, comme c'est un endroit qui n'est pas gênant, prévoir la possibilité de monter jusqu'à R+7 sur la sortie de la Rocade de manière à pouvoir diminuer les hauteurs sur le côté sud.

Ce sont les remarques que nous proposerons à la Métropole et que nous lui demandons d'intégrer dans le document définitif.

Sur ces remarques, il vous est proposé d'émettre un avis favorable au projet de PLUi adopté par délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2018 assorti des observations indiquées.

Je vous remercie.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci, Pierre, pour cette présentation et ces enjeux autour du PLUi et les remarques de la Ville.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Urru.

M. Raoul URRU : D'abord, j'ai une remarque sur la forme.

Encore une fois, nous avons reçu ce projet de délibération aujourd'hui. Les réserves concernant la ville d'Eybens y sont contenues. Nous, groupe de l'opposition, si nous travaillons sur ces délibérations, il faut du temps, de la réflexion, et ce n'est pas en quelques minutes qu'on va pouvoir prendre une décision. Donc, je déplore vraiment au nom du groupe « Pour le respect des engagements » qu'encore une fois, on reçoit un document très important le soir même du Conseil municipal.

Plus généralement sur le PLUi, tout le monde est conscient qu'il faut préparer la Ville aux enjeux actuels qui sont prégnants et qu'on mesure tous les jours dans notre vie. C'est vrai qu'ici et là, il y a de belles choses. Personne ne peut le contester, mais on ne peut pas gommer tous les défauts, et ils sont nombreux, de ce PLUi, par de belles phrases.

On nous parle d'ateliers de PLUi. Je sais bien que de nombreux habitants n'ont pas vécu cette réunion comme si c'était un atelier. C'était une réunion d'information, et pas un atelier.

Je ne vais pas faire la liste exhaustive de tous les défauts rédhibitoires. Pour cette raison, nous allons nous prononcer contre ce PLUi, parce qu'en plus, on a l'impression que du côté de la ville d'Eybens, cela va dépendre de la bonne volonté de la ville d'Eybens.

La bonne volonté de la majorité municipale actuelle, je la connais. Je l'ai pratiquée, et je sais pertinemment qu'il est très difficile de vous faire confiance. Votre parole, je n'y crois plus, et nous sommes nombreux à ne plus y croire. Quelque part, malheureusement, vous avez produit des choses qui, actuellement, rendent la croyance en votre parole impossible. Donc, bien évidemment, nous allons voter contre ce PLUi.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Bien évidemment !

Pour rebondir sur ce que vous dites, on n'est pas trop dans la croyance ici, voyez-vous. On regarde plutôt ce qu'il faut faire pour l'avenir, prendre nos responsabilités et on n'est pas dans le domaine de la croyance.

Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : Merci, Madame le Maire.

Lorsque Monsieur Urru parle par exemple de l'information et de la concertation que je lis également dans ce texte qui présente la délibération, encore, s'il y avait eu une information, je serais content. Mais ayant assisté à l'atelier du 5 décembre dernier, ce n'était même pas une information dans le sens d'éclairer les gens qui étaient là, qui ne sont pas des experts en la matière.

Je suis désolé, mais il y avait un technicien de la Métropole qui débitait son PowerPoint avec de nombreux sigles, avec une phraséologie très technique, avec de nombreuses figures et ça laisse, à la fin de l'exposé, bouche bée, parce qu'on ne sait pas par quel bout poser la question et en fait, on finit par ne pas poser la question.

Ceci étant dit, les citoyens ont quand même réagi et vous étiez là, Madame le Maire pour le constater. Par ailleurs, lorsqu'on parle des orientations d'aménagement et de programmation, nous allons également voter contre cette délibération, parce qu'orientations d'aménagement et de programmation, cela veut dire qu'on se projette dans l'avenir pour savoir ce qu'on va faire de telle ou telle zone, et si je prends l'exemple du

centre bourg, il y a une OAP sur l'espace du stade Charles Piot, je ne pense pas que les Eybinois acceptent que cet endroit soit l'objet d'une urbanisation quelconque.

Je demande que cet espace soit sanctuarisé, parce qu'il y a besoin qu'il reste un espace vert, un espace de loisir, et notamment parce qu'il y a une Maison des associations à côté, une école à côté. On ne peut pas avoir un projet urbain dans cet espace.

Je prends un autre exemple d'OAP à savoir celui des Javaux, et j'ai cru comprendre qu'on est soucieux de la qualité de l'air que vont respirer nos concitoyens. Or, on construit à ras bord de la Rocade des logements, des commerces, des activités, etc. Je ne comprends pas comment on peut dire qu'on fait de l'aménagement durable, de la qualité. Il ne s'agit pas, Pierre, de verdir les façades ou de verdir les terrasses des immeubles pour dire qu'on fait de l'écologie et de l'air pur.

Je trouve c'est un non-sens de construire dans ces endroits-là, comme c'est un non-sens de construire le projet qui s'appelle... Là aussi, c'est assez incroyable. Il suffit de faire croire qu'en donnant un nom en anglais, on croit que hop, on va gober le projet. Il s'appelle Easy life, s'il vous plaît. C'est joli, mais quand on regarde, il y a un auto pont qui passe à côté, et de l'autre côté, la voie ferrée et la Rocade. Il ne faut pas tromper les gens sur tout cela et donc, je trouve que si on doit inviter réellement les citoyens à penser leur avenir, tous les citoyens sont responsables et les réunir pour leur dire quelle ville vous voulez à l'horizon 2030, comme c'était normalement le sujet de mercredi dernier, laissons les gens en débattre et ne pas arriver et leur imposer quelque chose par des techniciens.

Je vous remercie.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Monsieur Straboni.

M. Philippe STRABONI : Je ne vais pas reprendre tous les arguments de mes collègues. Ce dossier est arrivé aujourd'hui avec des nouveautés. Par exemple, je viens d'apprendre que la centralité Sud comprenait maintenant le Val, parce qu'avant, ça s'arrêtait un...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : En lien avec le Val, on a dit.

M. Philippe STRABONI : « En lien avec le Val », mais c'est quand même une orientation importante. Par exemple, sur l'OAP du bourg, que devient la grange du château, parce qu'il y avait un projet là-dessus ? Est-ce que c'est intégré ? Fait-on des logements, de l'immobilier, du foncier ? Je ne sais pas. C'est pourquoi on s'interroge.

J'ai toujours dit que le stationnement me perturbe aujourd'hui, et dans la réunion, on a dit qu'il n'y avait que 1,2 véhicule par habitant d'Eybens. Ici, autour de la table, je suis sûr que les trois quarts ont deux véhicules. C'est bizarre. On interdit pour ainsi les voitures avant de mettre en place des services. C'est pourquoi on votera contre.

Après, il y a quelques petites modifications comme tu viens de dire sur la rotation de la place du général de Gaulle qui a changé un peu. Ce dossier est important et on apprend ça aujourd'hui. C'est vrai que la semaine dernière, je n'étais pas là. J'ai la chance maintenant d'être un nanti et de pouvoir partir à droite et à gauche.

Nous voterons contre.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Peut-être Pierre pour répondre ?

M. Pierre BEJJAJI : Pour répondre à certaines questions...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Pardon.

Madame Aguilar.

Mme Élodie AGUILAR : Je ne suis pas une experte en urbanisme, et je vais être plus terre-à-terre que mes autres collègues. Je voulais déjà demander ce qu'on compte faire pour toutes les personnes qui descendent du plateau vers nous, parce que ce n'est pas très clair pour moi de savoir si on va désengorger un peu cet axe et Jean-Jaurès, au final, parce que c'est toujours un peu compliqué. On avait eu le problème, et on avait mis un sens interdit. Je veux savoir ce qu'on compte faire, parce que si en plus on rajoute des vélos, la route n'est pas extensible. Pour moi, c'est une première question.

Après, je pense qu'il n'y a pas tout qui est à jeter à la poubelle, heureusement d'ailleurs.

Effectivement je rejoins Monsieur Straboni, 0,8 place de stationnement, ça va faire comme aux Ruires où j'ai habité pendant plus de 25 ans, où les gens se garent sur les trottoirs, on crée des places. C'est un peu, passez-moi l'expression, un binz organisé.

Effectivement, avant de mettre en place certaines choses, il faudrait peut-être apporter des solutions de repli pour dire aux citoyens « il y a peut-être moins de places, par contre, on a mis en place certaines choses », peut-être la gratuité des transports en commun, je n'en sais rien. Ce sont des idées. J'ai l'impression que la spécialité française est qu'on fait comme ça, et après, derrière, il n'y a pas de solution. Il faut peut-être d'abord trouver des solutions ou une alternative pour ensuite dire que telle alternative existe du fait de la suppression des places de stationnement.

Pour tout le reste, j'ai un peu de mal à me repérer dans l'espace, alors je vous laisse voir.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Pierre, pour répondre à certaines remarques.

M. Pierre BEJJAJI : Je ne sais pas pourquoi vous vous obstinez à faire peur aux Eybinois sur Charles Piot. Il écrit sur le document que vous avez que la Commune souhaite conserver Charles Piot comme un espace vert récréatif pour les trois quarts. Il est aussi écrit une chose très importante à savoir que s'il doit y avoir du logement, ce sera prioritairement du logement pour les seniors. On travaille avec le Conseil des aînés là-dessus. C'est écrit aussi. Arrêtez de faire peur aux gens. C'est écrit et on communiquera pour dire « voilà ce qu'on souhaite faire de ce secteur ».

Il y a des enjeux, comme l'a dit Elodie Aguilar, essentiels de traversée. Madame le Maire répondra sur le PDU et la descente de la Combe. Il y a de gros enjeux, des enjeux de centralité, mais il y a aussi des enjeux pour permettre d'accueillir nos seniors, de façon proche du bourg, proche des transports en commun, proche des services. C'est le premier élément.

Deuxième élément, sur l'OAP Javaux, je n'en ai pas parlé tout à l'heure, mais il y a une OAP dans le PLUi qui s'appelle l'OAP air qui vient justement encadrer, sur toutes les communes de la Métropole, les constructions à proximité des grands axes, dont la Rocade et bien sûr, le projet Javaux qui, je le répète, a été travaillé avec les habitants pendant 2 ou 3 ans et tient compte de cette OAP air avec, le long de la Rocade, des secteurs dédiés aux activités économiques et au tertiaire et pour les immeubles tertiaires, l'imposition qui va être faite dans le PLU d'avoir des ventilations qui tournent le dos à la Rocade. C'est le deuxième élément.

Philippe, bien sûr, on débat toujours sur cette enquête INSEE, mais malheureusement, c'est le recensement et je n'y peux rien. C'est l'enquête des ménages et le taux d'équipement des ménages à Eybens, en moyenne, les gens n'ont que 1,2 véhicule. Après, on anticipe un PLUi. On peut penser que la place de la voiture individuelle se réduira. Plein d'actions sont mises en place, notamment avec Citiz. Bien sûr, il y a la Chronovélo qui n'arrivera pas tout de suite, mais elle va démarrer. C'est voté par la Métropole. On est quand même bien loti à Eybens. On a trois lignes de transport en commun performantes : la C4, la C6 et la C7 qui permettent de se rendre, à peu près, dans tous les endroits de l'agglomération.

On est vraiment dans le cadre des villes en transition, et on réfléchit la ville dans 20 ou 30 ans, et l'objet n'est pas de refaire des nappes de stationnement partout comme dans les années 60 ou 70. L'idée est bien d'avoir une ville compacte, et pour cela, il faut réduire la place de la voiture. C'est une vraie croyance et une vraie projection que nous faisons.

Sur les remarques, on aurait mis quelque chose sur la table la semaine dernière, vous auriez dit « vous n'avez pas tenu compte de l'avis des gens exprimé en réunion publique ». Là, on fait une modification pour en tenir compte et vous dites « non, il ne fallait pas faire comme ça, c'est trop tard ». On vous met la délibération sur la table. Elle n'a pas pu être envoyée avant, et je rappelle quand même que les ateliers, dans toute la Métropole, ont été des ateliers dits de présentation. On n'est pas dans la co-construction. Des techniciens ont travaillé et la parole des habitants sera exprimée par l'enquête publique. Une enquête publique sert à amender. Le rôle des commissaires enquêteurs est d'écouter les habitants et de dire aux élus « voilà ce qu'ont dit les habitants ». Bien sûr, ce sera intégré.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Monsieur Straboni.

M. Philippe STRABONI : Un atelier, tu veux aller faire de la concertation, tu vas pour travailler, pour apporter des idées. C'était une réunion d'information.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : J'entends votre remarque. On a mal nommé la réunion, mais cela ne vient pas entacher la qualité du PLUi. On nommera un peu mieux nos invitations.

M. Philippe STRABONI : C'est vrai qu'on est bien desservi pour les transports en commun, mais ça a un coût derrière. Même si on prend un abonnement, c'est 1,50 €.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Les voitures ont un coût aussi, que je sache. On ne peut pas dire le contraire.

M. Philippe STRABONI : J'essaye de prendre les transports en commun, parce que maintenant, je ne travaille plus. C'est un autre délai de déplacement. Ce n'est pas aussi rapide.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Ce sont des questions complexes, on est bien d'accord.

Monsieur Urru. Si vous voulez bien quitter votre téléphone et nous poser votre question, merci.

M. Raoul URRU : On a bien compris ici que ne pas être d'accord avec, c'est faire peur aux Eybinois. Non ! C'est vous qui faites peur aux Eybinois. C'est ça le problème.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Continuez ! C'était quoi votre intervention ? Vous faites un duo là ?

Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : Vous n'avez pas remarqué, Madame le Maire, que nous étions deux dans notre groupe ? Cela s'appelle un duo, vous avez raison.

Je réponds à Pierre. Lorsqu'il parle de l'OAP air, c'est-à-dire comment faire en sorte que l'air que respire les Eybinoises et les Eybinois soit meilleur, et la solution c'est quoi ? Des ventilateurs. Autrement dit...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Monsieur Lounès, un peu de hauteur.

M. Belkacem LOUNÈS : Je vais en prendre. Je suggère à ceux qui luttent contre le réchauffement climatique de mettre des climatiseurs. C'est exactement pareil. Justement, il faut prendre de la hauteur, Madame le Maire. On peut apporter des solutions techniques,

comme on peut améliorer les choses quand les choses sont déjà faites. Les logements sont déjà construits, et on essaye de les améliorer, j'entends. Mais quand le projet n'est pas encore mis en place, on peut l'élaborer, on peut y réfléchir avant et penser à cette question de la qualité de l'air. Je ne pense pas qu'en construisant au bord de la Rocade, on peut offrir aux habitants ou aux occupants de ces logements le meilleur air qui soit.

Pour moi, on ne devrait pas construire à ces endroits-là, point ! Tant qu'on n'a pas de solution pour la Rocade, on ne construit pas et on devrait même planter des arbres tout le long et des deux côtés.

Pour ce qui est de la question de la circulation, et notamment par exemple l'engorgement de l'avenue Jean-Jaurès, la dernière fois, dans ce fameux atelier, on a parlé du prolongement de la ligne C4. Nous sommes contents d'avoir cette ligne C4, mais pourquoi ne monterait-elle pas sur le plateau ? On nous a dit que techniquement, c'est impossible. Techniquement, c'est possible. Tout est possible. Ce que l'être humain fait, il peut le défaire, le recommencer, l'améliorer, etc.

Je crois que Madame le Maire a parlé la dernière fois d'argent, je ne sais plus combien de millions. On peut les trouver à condition de décider de le faire, idem pour le vélo. Cela fait des années, et on se chamaille parfois gentiment avec Henry Reverdy sur les pistes cyclables. Je n'en ai pas vu des tas depuis le début de ce mandat, et on dit que c'est la Métropole. Oui, mais quand la Métropole aura enfin digéré ses milliers de recrutements, quand elle aura fini de se mettre en place, c'est-à-dire d'ici 2030, peut-être qu'elle s'occupera de nous.

Merci.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Je transmettrai aux services métropolitains votre horizon de leur travail.

Allez-y, Monsieur Richard.

M. Nicolas RICHARD : Je crois qu'il faut préciser une chose à savoir que l'OAP air n'est pas là pour améliorer la qualité de l'air, mais pour essayer de prémunir les personnes qui y habitent de respirer l'air qui est potentiellement trop pollué le long des grands axes. Des actions concrètes sont menées par la Métropole et dans lesquelles Eybens s'est clairement inscrit. Pour améliorer la qualité de l'air, c'est par exemple le déploiement des zones à basse émission. Là, on est sur un axe concret pour améliorer la qualité de l'air et Air Rhône-Alpes a clairement démontré qu'il y avait un impact positif sur l'amélioration de la qualité de l'air.

L'OAP air, c'est la façon de construire pour essayer de protéger au mieux les habitants pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans la façon de construire, et il n'y a pas d'habitation proposée tout contre la Rocade, au contraire. C'est justement limité à l'activité économique. C'est clairement une amélioration qui n'existait pas dans le PLU précédent.

Concernant les pistes cyclables, on a un bel exemple puisque la piste cyclable qui descend du plateau va très prochainement être ouverte, et c'est clairement une amélioration qui va être proposée. On me dira que tout le monde ne peut pas prendre un vélo, mais c'est une alternative qui est proposée aux habitants du plateau. J'ai un certain nombre de collègues qui descendent du plateau d'ores et déjà en vélo. Cela permettra de faciliter l'usage du vélo pour aller au travail et pour le loisir de manière à pouvoir circuler en toute sécurité, parce qu'aujourd'hui, descendre du plateau en vélo, c'est très dangereux.

La facilité pour remonter est déjà offerte puisque les lignes 65 et 67 ont des racks à vélo. Donc, vous pouvez descendre à vélo le matin et remonter en prenant le bus et en accrochant votre vélo à l'arrière du bus. Ce sont des solutions concrètes qui sont simples,

et qui permettent peu à peu de limiter l'engorgement qu'on connaît dans la combe d'Eybens.

En ce qui concerne le débat sur les places de stationnement, je ne le comprends pas, parce que clairement, les chiffres qui sont avancés ici sont appuyés sur des études INSEE. On peut toujours remettre en cause les statistiques de l'INSEE. À ce moment-là, on peut aussi considérer qu'Eybens a 20 000 habitants et pas 100 200, parce que les statistiques INSEE qui sont faites pour l'état des ménages, en termes de population, de véhicule, ce sont aussi celles qui sont faites dans le même temps pour compter la population. Doit-on douter aussi du nombre d'habitants dans la ville d'Eybens ?

Enfin, une dernière chose. J'ai clairement une incompréhension par rapport à votre positionnement et à sa cohérence, parce que vous revenez sur les trois OAP qui sont faites, notamment sur celle du bourg. Or, l'OAP actuelle qui est présentée pour le bourg est identique à l'OAP présentée dans le PLU de 2016 et que vous avez approuvé. Il y a clairement un positionnement de cohérence que je n'arrive pas à comprendre.

M. Raoul URRU : Je dirai une chose par rapport à ce que vient de dire Monsieur Richard.

Quand on fait des études de marché et qu'on analyse les variables qui conditionnent la possession d'un véhicule, il y a toute une série de variables. Tandis que lorsqu'on fait le recensement de personnes qui habitent dans un appartement, c'est très simple. Il n'y a qu'une question. Là, vous comparez des choses qui ne sont pas comparables.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci pour l'information.

Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : Un mot, Madame le Maire.

À propos de cohérence, Nicolas, on est très cohérent, c'est-à-dire qu'on a effectivement voté en 2016 en faveur du Plan local d'urbanisme, parce que nous étions dans votre majorité. Il était normal que nous soyons loyaux envers notre groupe.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Mais on ne vous a pas entendu le critiquer.

M. Belkacem LOUNÈS : On va refaire l'histoire, Madame le Maire sur la liberté d'expression, la concertation, la démocratie interne ? Ce n'est pas le sujet, mais on peut y aller.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Peut-être, mais il y a toujours une liberté de vote. Je ne vous ai jamais rien mis sur la tête pour voter le PLU.

M. Belkacem LOUNÈS : J'étais loyal et je ne regrette pas de l'avoir été. Maintenant que je suis dans l'opposition, je fais mon travail...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Donc, on change d'avis sur les choses quand on passe du côté de l'opposition.

M. Belkacem LOUNÈS : Non ! On était dans un cadre, et on est dans un autre cadre, et c'est normal que je fasse le travail d'opposant constructif et en plus, très souvent, on a voté la majorité de vos délibérations.

Je voudrais dire à Nicolas que lorsqu'il dit que dans l'OAP, des logements ne sont pas prévus, je lui demande de relire sa délibération. Cette OAP...

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Pas de logement le long de la Rocade.

M. Belkacem LOUNÈS : Attendez, je vous lis, Madame le Maire. « Cette OAP située en bordure de Rocade marque une seconde entrée de ville. Elle permettra de conforter l'attractivité et le dynamisme d'Eybens par l'accueil d'activités tertiaires, de commerces et de nouveaux logements ». Donc, il y a bien des logements.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Oui, ils sont derrière et pas le long de la Rocade. Si vous regardez le plan, vous verrez qu'ils sont à l'intérieur, et si vous étiez venu, vous auriez compris que la pollution se déploie sur une largeur très faible pour ce qui est des particules fines. Il faut venir quand on présente.

M. Pierre BEJAJI : Quatre réunions sur le projet Javaux, on ne vous a jamais vu.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Monsieur Bejjaji, vous n'avez pas demandé la parole, mais je vous la donne.

M. Pierre BEJAJI : On peut aussi remettre en doute les études d'Air Rhône-Alpes sur les trente premiers mètres. C'est là où on a une très forte décroissance. Raoul le sait très bien puisqu'on s'est posé des questions en vue du futur stade.

Quelque chose me perturbe, parce que quand vous êtes dans la majorité, vous votez pour l'OAP du bourg et quand vous êtes dans l'opposition, vous votez contre. Heureusement que vous ne vous appelez pas « Pour le respect des convictions ».

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je rappelle, quand même, pour ceux qui ne le sauraient pas que Monsieur Lounès, vous êtes Président de la Commission urbanisme. Vous êtes aux premières loges pour avoir toutes les informations et débattre de tout cela. Il ne faut pas jouer le citoyen de base quand on est Président de la Commission urbanisme. Ce serait mieux.

Je voulais juste revenir quand même au PLUi, parce qu'il y a eu beaucoup de remarques qui concernent plutôt le plan de déplacement urbain. OK, tout cela est lié et d'ailleurs, les deux ont été travaillés conjointement pour que ce soit cohérent et en lien, mais ce soir, c'était sur le PLUi.

Rappeler quand même, pour répondre à quelques observations, qu'on a beaucoup travaillé sur la descente du plateau, que ce n'est pas un problème simple, que les trois combes qui relient le plateau à la Ville ont les mêmes problèmes que nous, mais que la piste cyclable qui ne passera pas, Madame Aguilar, le long de la route, mais sur l'ancienne route Napoléon, donc en site propre. Les travaux ne vont pas tarder à commencer. Les études ont commencé et les travaux vont être enclenchés. Je crois qu'ils ont déjà démarré...

M. Henry REVERDY : Ils sont bientôt finis.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Elle ne va pas tarder à être ouverte.

Sur le C4, c'est vrai que c'est une demande qu'on a faite pour que le C4 monte. Il y a des problèmes. Chacun a ses contraintes. Il y a des contraintes techniques fortes pour passer un gros bus. Par contre, j'ai demandé et obtenu une étude. Je ne dis pas que ça va se faire, mais au moins, j'ai obtenu une étude pour poursuivre le C4 jusqu'en haut vers le belvédère, ce qui serait déjà un acquis. Ils vont lancer une étude pour voir si, techniquement, c'est faisable. Cela pose problème, parce que ça change le terminus, mais en tout cas, ils vont lancer l'étude. Je crois que c'est important. Cela ne résout pas le problème, mais cela aidera beaucoup les Eybinois.

Sur Piot, je suis adepte de ne pas laisser les choses en l'état. Les espaces urbains de qualité ne sont pas toujours les espaces urbains qu'on laisse comme ça. On nous a reproché sur Bel Air. Je pense que ça va être mieux après qu'avant même s'il y a plus de logements.

Sur Piot, c'est la même chose. On peut faire de cet espace, et on y tient beaucoup, quelque chose de très fort, parce qu'il y a beaucoup d'équipements (la salle des fêtes, la piscine, des équipements sportifs). Ça restera une zone d'équipement et sanctuariser les

trois quarts du terrain de football. Cela fait un beau pré communal. Cela n'empêche pas de qualifier ce qui est autour en y mettant des résidences d'autonomie, quelques logements.

Le logement ne veut pas dire déqualification de l'espace urbain. Parfois, il améliore la qualité de l'espace urbain et par exemple, à Bel Air, il va doubler les espaces verts de cette zone. Il ne faut pas toujours penser que parce qu'on construit, ce sera moins bien après qu'avant. Parfois, c'est beaucoup mieux, et c'est l'enjeu aussi de cette centralité sud qui est un projet ambitieux, bien sûr qui va durer plusieurs années que de requalifier cette zone qui n'a pas grande qualité aujourd'hui avec ces grandes avenues qui sont faites pour la voiture.

Sur la Rocade, comme l'a dit tout à l'heure Pierre Bejjaji, on travaille sur plusieurs années, à l'échéance de 2030, au moins. On projette que cette Rocade reprenne une qualité plus urbaine et par exemple, on se bat beaucoup pour le TER à la grenobloise qui utiliserait les gares existantes, y compris la halte d'Eybens pour faire un RER qui utiliserait les voies ferrées pour avoir une ligne de Rocade efficace, parce que sur la Rocade, ne passe que 10 % du transit.

C'est bien nous, les métropolitains, qui embouteillons la Rocade. Ce ne sont pas ceux qui vont de Genève à Marseille.

Beaucoup de choses sont travaillées. On peut émettre beaucoup de critiques à tout propos, mais il faut s'engager, avoir des convictions, s'engager dans des virages à prendre, comme je l'ai dit, qui sont difficiles, qui perturbent nos comportements, mais il s'agit de l'avenir, de notre santé, de la qualité de notre vie et donc, c'est ce à quoi nous sommes engagés dans ce PLUi qui, ma foi, va nous déranger par quelques aspects, mais nous sommes convaincus que c'est préparer l'avenir que de prendre des options comme celles-là.

Si le débat est terminé, je propose de mettre aux voix la délibération suivante :

Exposé des motifs

Vu l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole» ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 et suivants, L. 151-1 et suivants, L.153-1 et suivants, R.151-1 et suivants et R. 153-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 6 novembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable et arrêtant les modalités de collaboration avec les communes ;

Vu les débats sur les orientations générales du PADD qui se sont tenus lors des séances du Conseil métropolitain des 16 décembre 2016 et 6 juillet 2018, et en communes fin 2016 et fin du premier semestre 2018 ;

Vu la concertation qui s'est déroulée durant toute l'élaboration du PLUi ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2018, tirant le bilan de la concertation, décidant de faire application des dispositions des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016 pour l'élaboration du PLUi, et arrêtant le projet de PLUi ;

Vu le projet de PLUi présenté ;

Au 1^{er} janvier 2015, Grenoble-Alpes Métropole est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents d'urbanisme en tenant lieu. Dès lors, par délibération en date du 3 avril 2015, le Conseil métropolitain a approuvé le principe d'engagement d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Par délibération en date du 6 novembre 2015, le Conseil métropolitain a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole, défini les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation préalable et arrêté les modalités de collaboration avec les communes.

Élément structurant du développement de notre agglomération, le PLUi repose sur un projet politique partagé. Ainsi, les Conseils municipaux et le Conseil métropolitain ont pu débattre des orientations générales du PADD à deux reprises, une première fois au sein du Conseil métropolitain réuni le 16 décembre 2016 et des 49 Conseils municipaux entre le 17 octobre et le 5 décembre 2016, et une seconde fois au sein du Conseil métropolitain réuni le 6 juillet 2018 et des 49 Conseils municipaux entre le 14 mai et le 28 juin 2018.

Cette vision globale du développement de notre Métropole a été déclinée à l'échelle des communes, grâce une collaboration étroite avec chacune d'elle, et a permis la convergence entre les projets communaux et les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette collaboration s'est traduite par de nombreuses réunions techniques bilatérales entre la commune et la Métropole en présence de l'AURG, 15 ateliers des urbanistes communaux, 11 présentations en conférences territoriales et 11 conférences des maires.

Enfin, la Métropole a assuré une démarche de concertation complète qui a permis la bonne information, l'expression et la participation des habitants, notamment par des ateliers publics lors des phases d'orientations du PADD et de traduction réglementaire et par la mise en place d'une cartographie collaborative (Carticipe). L'ensemble des éléments relatifs à la concertation du PLUi étant disponible sur la plateforme de participation de la Métropole.

Aussi, par délibération en date du 28 septembre 2018, le Conseil métropolitain a délibéré pour tirer le bilan de la concertation, décider de faire application des dispositions des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016 pour l'élaboration du PLUi, et arrêter le projet de PLUi.

Les nouvelles dispositions des articles R. 151-1 à R. 151-55 permettent de moderniser le contenu du PLUi et offrent une plus grande souplesse pour écrire la règle d'urbanisme et l'adapter aux exigences d'un urbanisme de projet et aux préoccupations énergétiques et environnementales.

Considérant que la délibération du Conseil métropolitain, ainsi que le bilan de la concertation et le projet de PLUi ont été communiqués aux membres du Conseil, il convient, en application des dispositions de l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme de donner un avis sur le projet de PLUi arrêté.

Pour rappel, l'article L153-15 dispose que « lorsque l'une des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'établissement public de coopération intercommunale délibère à nouveau et arrête le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés ».

PRESENTATION DU PROJET DE PLUi

1. Le rapport de présentation

Le rapport de présentation comporte un diagnostic territorial, un état initial de l'environnement, une évaluation environnementale et l'explication des choix retenus qui se divise en deux parties principales : une justification du PADD et des dispositions réglementaires du PLUi et une justification des choix à l'échelle communale par des livrets communaux.

2. Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Il a été débattu en communes et au Conseil métropolitain à deux reprises.

3. Le règlement écrit

Le règlement écrit est divisé en deux parties :

Les dispositions générales

Le règlement de chaque zone est complété par les dispositions générales, qui comprennent :

- Les règles communes à plusieurs zones qui s'appliquent en complément ou à défaut de règles particulières dans les zones.
- Le règlement des risques qui permet, afin de prendre en compte les risques présents sur le territoire, d'interdire ou de soumettre à conditions particulières les constructions et aménagements.
- Le règlement du patrimoine qui s'applique aux éléments protégés par le PLUi.
- Le lexique.

Les règlements de zone

Les règlements écrits de zone du PLUi réglementent :

- L'usage et l'affectation des sols, constructions et les activités interdites (Article 1)
- Les constructions et activités soumises à conditions particulières (Article 2)
- La mixité fonctionnelle et sociale (Article 3)
- La volumétrie et l'implantation des constructions (Article 4)
- La qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère (Article 5)
- Le traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions (Article 6)
- Le stationnement (Article 7)
- La desserte par les voies publiques et privées (Article 8)
- La desserte par les réseaux (Article 9)
- L'énergie et la performance énergétique (Article 10)

4. Le règlement graphique

· **Le plan de zonage** - Le zonage du PLUi comprend les zones suivantes :

- Les zones urbaines mixtes : UA1 (centre historique de Grenoble), UA2 (centre-bourgs), UA3 (noyaux historiques/hameaux), UB (tissus urbains hétérogènes du cœur métropolitain), UC (habitat collectif), UD1 (tissu de maisons individuelles en mutation), UD2 (tissu de maisons individuelles en densification), UD3 (tissu de maison individuelle d'évolution modérée), UD4 (développement limité)
- Les zones dédiées : UV (Parcs urbains), UZ1 (secteurs d'équipements collectifs), UZ2 (campus universitaire), UZ3 (défense nationale, prison), UE1 (activité économique productive et artisanale), UE2 (production industrielle), UE3 (production et services), UE4 (tertiaire et technologie)
- Les zones à urbaniser : AU indicée (ouverte à l'urbanisation) AU stricte (non ouverte à l'urbanisation).

- Les zones agricoles
- Les zones naturelles
- Les STECAL (secteurs de taille et de capacité limitée)

Les autres documents graphiques

- Plan des risques naturels
- Plan des risques anthropiques
- Plan des préventions des pollutions
- Plan de la mixité fonctionnelle et commerciale
- Plan de la mixité sociale
- Plan des Formes Urbaines: Implantations et emprises
- Plan des Formes Urbaines: Hauteurs
- Plan des périmètres d'intensification urbaine
- Plan de l'OAP paysage et biodiversité
- Plan du patrimoine bâti, paysager et écologique
- Plan des OAP et secteurs de projet
- Plan des secteurs de plan masse
- Plan du stationnement
- Plan des emplacements réservés

5. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques

OAP paysage et biodiversité

La mise en place d'une OAP thématique Paysage et Biodiversité apporte une complémentarité qualitative en livrant les clés de lecture du territoire pour mieux construire sur celui-ci.

OAP risques et résilience

L'OAP risques et résilience complète les dispositions réglementaires sur les risques afin de garantir de la bonne prise en compte du risque dans les projets, notamment dans un objectif de résilience.

OAP qualité de l'air

L'objectif de cette OAP est de réduire l'exposition des habitants à la pollution atmosphérique en concevant un urbanisme qui protège les populations de l'influence des grandes infrastructures routières.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles

Les OAP visent à définir des principes d'aménagement sur des sites à enjeux et dont l'opérationnalité est à court/moyen terme. La loi ALUR demande à ce que les zones AU indicées (ouverte à l'urbanisation soit par opération d'ensemble ou au fur et à mesure de la réalisation des équipements interne de la zone) fassent l'objet d'une OAP.

7. Les annexes

Les annexes du projet de PLUi recensent les différentes servitudes d'utilité publique et autres informations mentionnées aux articles R.151-51 à R.151-53 du Code de l'urbanisme.

La délibération est adoptée par 20 pour et 6 contre.

18/ Cession de 50% du capital détenu par la commune d'Eybens au sein de la Société Publique Locale « Isère Aménagement »

M. Nicolas RICHARD : Une délibération un peu technique qui concerne la cession de 50 % du capital détenu par la commune d'Eybens au sein de la SPL Isère aménagement.

La ville d'Eybens, depuis de nombreuses années, est actionnaire de cette SPL qui nous aide dans beaucoup d'aménagements urbains qui peuvent être faits dans la Ville. On est actuellement actionnaire. On fait partie de l'Assemblée spéciale, parce qu'on n'a pas une grosse quote-part au sein de cet actionnariat. Il se trouve que d'autres communes souhaitent rentrer au sein de cette SPL dans laquelle il y a beaucoup de communes qui sont déjà intégrées et également la Métropole.

C'est la commune de Saint-Égrève. Lorsqu'un nouvel entrant souhaite participer à cette SPL, il y a la possibilité d'augmenter le capital, mais c'est quelque chose qui est très compliqué, très lourd et qui nécessite de faire voter tous les Conseils municipaux. C'est relativement fastidieux. Une pratique qui s'est déjà menée dans d'autres SPL consiste à ce qu'un actionnaire cède une partie de ses actions au nouvel entrant, ce qui lui permet de venir participer.

La SPL Isère aménagement avait déjà sollicité l'ensemble des communes actionnaires de la Société dont notre Commune pour céder une partie de ses actions afin de permettre l'entrée au capital du nouvel entrant qui est la Commune de Saint-Égrève. Nous y avons répondu favorablement. Nous avons aujourd'hui 120 actions et il est proposé d'en vendre 60 de manière à ce que Saint-Égrève puisse facilement venir contribuer à cette SPL. Cela ne changera absolument rien à la capacité de la ville d'Eybens à pouvoir solliciter cette SPL aisément puisqu'on sera toujours actionnaire et cela ne changera en rien notre pouvoir de décision. Nous sommes un petit actionnaire aujourd'hui au sein de l'Assemblée spéciale, et nous resterons un petit actionnaire au sein de cette Assemblée de la même façon.

Donc, il vous est proposé d'accepter la cession de 60 actions pour une valeur nominale de 100 €, soit 6 000 € à la commune de Saint-Égrève et d'autoriser le Maire à couvrir toute formalité et à signer tout document relatif à cette opération, notamment l'acte de cession correspondant.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : Merci, Madame le Maire. Merci, Nicolas pour cette présentation.

Ma première question est de savoir pourquoi c'est Eybens qui cède la moitié de ses parts et pas une autre commune ?

La deuxième question est de savoir comment on peut céder la moitié de ses parts et cela ne modifie en rien la représentativité de la commune ?

Et troisième question, pourquoi pas le choix d'une augmentation de capital ?

Merci.

M. Nicolas RICHARD : Il n'y a pas d'augmentation de capital, parce que c'est quelque chose qui est compliqué et long. Les SPL procèdent ainsi. On l'a déjà fait précédemment. Je crois qu'on l'a déjà fait pour la SPL OSER. C'est quelque chose qui se pratique régulièrement.

Il se trouve qu'Isère aménagement a demandé à tous les actionnaires de céder une partie de leurs parts et cette fois, pour la commune de Saint-Égrève, c'est Eybens qui le fait. Lorsque ce sera une autre commune, c'est une autre commune qui le fera puisque nous aurons déjà cédé une partie de nos actions, on ne le fera pas une fois de plus. C'est quelque chose qui se fait au bon vouloir des communes au fil des demandes. Il y en a quand même régulièrement, parce que c'est intéressant de participer à ce genre de SPL.

En termes de participation, aujourd'hui, on est en Assemblée spéciale et on a une part extrêmement minoritaire. On représente environ 0,3 %. Cela n'a va pas changer grand-chose au niveau du vote, et puis, on n'est pas administrateur. La souscription a été faite lors des mandats précédents. C'est une petite contribution permettant de participer à la SPL afin de pouvoir la solliciter puisqu'on a la possibilité de la solliciter en in-house, c'est-à-dire comme si c'est de la régie interne et c'est extrêmement favorable et extrêmement pratique. En général, on rentre dans l'actionariat d'une SPL en petite quantité juste pour

pouvoir appeler cette ingénierie qu'on n'a pas en interne. C'est ce qu'on a fait pour la SPL OSER. Le but n'est pas d'avoir un pouvoir au sein de la SPL.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L.1524-5 ;

Vu les articles L. 228-23 et L.228-24 du code de commerce ;

Vu les statuts de la société publique locale (SPL) "Isère Aménagement" ;

Vu le courrier en date du 13 juillet 2018 dans lequel le Président Directeur Général d'Isère Aménagement a sollicité les communes actionnaires de la société dont la commune d'Eybens, pour céder la moitié de leurs 120 actions, afin de permettre l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire ;

Vu l'article 14 des statuts d'Isère Aménagement, qui précise que ces cessions sont soumises à l'agrément du Conseil d'administration ;

Ce nouvel actionnaire est la commune de Saint-Egrève ;

Considérant que cette opération ne modifiera en rien la représentativité de la commune dans l'assemblée spéciale des actionnaires non directement représentés au Conseil d'administration ;

Considérant que cette cession a été soumise à l'agrément du Conseil d'administration d'Isère Aménagement qui se réunira le 11 décembre 2018 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la cession de 60 actions qu'elle détient (soit 50 % de ses parts), d'une valeur nominale de 100 € soit 6 000 €, à la Commune de Saint-Egrève,
- d'autoriser le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout document relatif à cette opération, notamment l'acte de cession correspondant.

La délibération est adoptée par 26 pour et 2 abstentions.

19/ Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Grenoble Alpes Métropole

M. Nicolas RICHARD : On a reçu deux gros rapports d'activité qui font une bonne centaine de pages avec beaucoup de chiffres. On ne va pas non plus s'appesantir sur ces éléments qui peuvent être lus à tête reposée.

Je dirais que l'eau potable, déjà, c'est un vrai service public. Finalement, quand on ouvre le robinet, on n'y prête pas attention. On a tellement l'habitude de l'avoir. On a l'habitude de ne plus aller chercher l'eau au puits. En fait, au niveau de la Métropole et d'Eybens, on a aujourd'hui un vrai service de qualité avec une eau qui est de qualité, notablement moins onéreuse que ce qu'on peut trouver en termes de moyenne nationale, aux environs de 19 %. Je crois que c'est quelque chose qui est appréciable.

La commune d'Eybens a également un réseau de qualité, toute l'infrastructure qu'il peut y avoir dans les sols pour assurer le service public et la commune d'Eybens, à l'époque où elle était gestionnaire de ce réseau, avant le passage à la Métropole, avait assuré une bonne gestion de ce réseau. Ce sont les majorités précédentes qui l'avaient faite. On a cédé un réseau de qualité qui a très peu de fuites.

Je voudrais souligner une action qui a été mise en place par la Métropole, qui me semble particulièrement intéressante, importante parce qu'elle est complètement en phase avec nos axes prioritaires du plan du mandat, j'entends par là tout ce qu'ils ont fait en termes de tarification sociale de l'eau. C'est une expérimentation qui est offerte par la loi Brottes qui me semble extrêmement intéressante. Elle permet, notamment aux foyers, aux ménages les plus fragiles, à partir du moment où, sur la base d'une facture type de l'eau, le prix de l'eau pour ce ménage dépasse 2,5 % de ses ressources, ce ménage peut solliciter une tarification sociale de l'eau. Je dis « peut solliciter », mais il n'a même pas à la solliciter. C'est quelque chose qui se fait immédiatement par l'intermédiaire de la CAF et cela

apporte, en moyenne, une aide de 53 € pour ces ménages alors qu'une facture moyenne est d'environ 380 €.

Cela constitue quand même une facture annuelle de 490 000 € pour la Métropole qui permet à 9 500 bénéficiaires de pouvoir profiter de cette aide substantielle au niveau d'un bien qui, finalement, est indispensable et je dirais, de base. C'est un élément qui me paraît important à souligner.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des remarques ? (*Il n'y en a pas*). Tout le monde comprend, il me semble. On prend acte du rapport.

20/ Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Grenoble Alpes Métropole

M. Nicolas RICHARD : Deuxième gros pavé, un peu indigeste quand on veut le feuilleter, l'assainissement. On y fait peut-être encore moins attention qu'à l'eau, parce que c'est toute une série de tuyaux qu'il peut y avoir en souterrain. On ne les voit pas, juste peut-être quand ils se bouchent ou qu'ils débordent. À titre d'exemple qui permet d'illustrer cette sollicitation du service public qu'on peut faire au quotidien, il arrive en moyenne 250 000 m³ d'eau à traiter au niveau de la Métropole quotidiennement. Cela donne une idée du volume d'eaux usées qu'on peut rejeter et de la quantité extrêmement importante qui doit être traitée par ce service public.

Là aussi, il y a une action qui me paraît très intéressante à souligner, qui a été faite par la Métropole et qui est complètement en phase avec nos axes prioritaires de plan de mandat, et là, on est dans le développement durable. Ils ont mis en place une méthanisation des **bouts**. (2h51mn). C'est un élément extrêmement intéressant et innovant à souligner qui permet de produire du bio gaz. Cela a l'avantage de produire du gaz. C'est du méthane qui peut être consommé sur place. Ils le consomment largement sur place pour une grande part. Cela permet d'ailleurs à toute la partie aquapôle d'être autonome en énergie, c'est-à-dire que ce qu'ils peuvent utiliser en énergie est déjà produit par la méthanisation. Donc, ils ont un bilan qui s'équilibre complètement.

Et puis, le surplus, et là aussi, c'est un élément qui est extrêmement intéressant, il est aujourd'hui réinjecté dans le réseau GRD, le gaz de ville et cela me semble un élément exemplaire extrêmement intéressant puisque la méthanisation est une piste très sérieusement étudiée en termes de transition écologique, développer des points de méthanisation un peu partout sur le territoire. Cela peut être dans des zones agricoles, dans les tris de déchets, ici à aquapôle sur la boue et pouvoir les réinjecter en termes de méthane dans le réseau actuel de manière à avoir un gaz de ville qui vient se substituer à une énergie purement fossile qu'on peut exporter, et qui est notablement étudiée. C'est même un axe fort dans le plan alternatif proposé par l'Association mégawatt.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Là aussi, on prend acte.

On arrive au bout de nos délibérations. Il y avait des questions ou le vœu d'abord. Monsieur Urru, puisque c'est vous qui l'avez proposé, voulez-vous le lire ?

M. Raoul URU : Évidemment, j'aurais souhaité le lire, c'est évident. Cela dit, comme je vous l'ai dit en propos liminaires, c'est nous qui avons été à l'origine de ce vœu. Bien sûr qu'on va le voter.

La question qui est de savoir si on va le lire, ou pas, je vais laisser à votre majorité le soin de le lire dans la mesure où, en rédigeant ce vœu, le rôle de la cérémonie du 11 novembre

est de rappeler aux générations anciennes et surtout, aux générations actuelles, le souvenir terrible de ce désastre, de cette guerre 14/18.

On voulait dire dans ce vœu que ce souvenir est incomplet, parce qu'il est empreint d'injustice.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : C'est ce qui est dit dans le vœu, Monsieur Urru. Soit vous le lisez...

M. Raoul URRU : Je vous dis pourquoi je ne le lirai pas. On y souscrit, mais on ne le lira pas, parce qu'on avait demandé, dans ce vœu, que soit mentionné, inscrit, définitivement, le nom des fusillés pour l'exemple, parce que derrière, il faut voir ce qui va être fait de ce vœu. Ce vœu, pour nous, est un acte historique. On souhaite que beaucoup de communes s'en inspirent.

On espère que les écoliers, les collégiens, les lycéens puissent s'en emparer également. On va le voter, mais c'est vrai qu'il n'est pas aussi complet qu'on aurait souhaité qu'il le soit.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Il dit quand même qu'on doit réhabiliter pleinement les fusillés.

M. Raoul URRU : On voulait que soit inscrit, en plus, expressément, le nom de ces fusillés pour l'exemple dans le marbre.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je vais demander à Élodie de le lire et vous verrez ce que vous faites.

Mme Élodie TAVERNE : Vœu pour la réhabilitation des 650 fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale.

Lecture du vœu : « *En cette fin d'année 2018, la France a fêté le centenaire de l'armistice 1918 qui aura mis un terme à l'une des guerres les plus meurtrières de notre histoire avec un bilan de 29 millions de blessés, 9 millions de morts parmi 60 millions de combattants.*

Aujourd'hui, il est temps d'honorer les morts, tous les morts de cette effroyable guerre, et de reconnaître, sans distinction aucune, qu'ils sont tous morts pour la France.

Le Conseil municipal d'Eybens réunit ce jour affirme son souhait que la France réhabilite les 650 fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914/1918.

En effet, certains soldats étaient prêts à faire leur devoir de défenseurs de la patrie, mais ont refusé d'être sacrifiés, promis à une mort certaine pour des opérations vouées à l'échec. Ces soldats ont été considérés comme des lâches et des traîtres, condamnés par une justice martiale expéditive, sans défense, puis fusillés pour l'exemple et leurs noms ont été oubliés par la patrie.

Ces exécutions à titre d'exemple sont une injustice et l'absence de réhabilitation persiste à salir leur mémoire et l'honneur de leurs descendants. Pourtant, les circonstances et les faits sont connus.

À l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918, il est temps que notre République unisse dans un lien mémoriel, fraternel et apaisé tous ses soldats qui sont morts pour elle. Nous devons réhabiliter pleinement les fusillés pour l'exemple dans la mémoire collective nationale.

C'est pourquoi le Conseil municipal invite Monsieur le Président de la République française à engager la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914/1918 ».

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Merci.

Mme Versaut.

Mme Pascale VERSAUT : Je souhaiterais faire une intervention.

Nous avons, dans la précédente municipalité, une structure qui s'appelle Office municipal de la mémoire, et dans ce cadre, il y avait eu une conférence extrêmement intéressante donnée par une association sur les fusillés pour l'exemple, et quand on voit l'âge de ces fusillés, on ne peut que noter l'horreur puisque c'étaient généralement de très, très jeunes militaires.

Et également, il y a un film que je vous invite tous à regarder, si vous ne l'avez jamais vu. C'est *Un long dimanche de fiançailles* sur ce sujet.

Il y a une place à Eybens sur ce sujet qui a été inauguré à ce moment-là. C'est quelque chose que nous avons porté et que nous avons déjà sollicité à plusieurs reprises.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Cette association nous a régales d'ailleurs d'un film *Blanche Maupas* sur le sujet, qui était très intéressant.

Merci.

C'est un vœu porté par tous les groupes de la municipalité. Je pense qu'il n'y a pas de contre ni d'abstention.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Il y avait deux questions.

Monsieur Lounès.

M. Belkacem LOUNÈS : Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, à plusieurs reprises, la dernière fois c'était il y a quelques minutes, vous avez rappelé que j'étais Président de la Commission aménagement, urbanisme et transition écologique, et de ce fait, vous avez dit et répété que j'étais très bien informé de ces questions, ce qui laisse entendre que je partage votre politique dans ce domaine.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit que vous étiez informé. Cela ne veut pas dire que vous partagez.

M. Belkacem LOUNÈS : J'ai dit que cela peut laisser entendre. Cela, évidemment, n'est pas exact. Je ne suis pas très bien informé et je ne partage pas votre politique, que ce soit bien dit.

Par ailleurs, tout le monde sait qu'une commission est une instance consultative et, c'est vous, Madame le Maire et vous seule, qui prenez les décisions. De plus, étant membre de l'opposition, je ne puis guère peser par rapport à mes collègues de la majorité, parce qu'ils sont plus nombreux dans cette Commission.

Aussi, et afin de ne pas porter davantage et plus longtemps le chapeau et afin que les choses soient dorénavant bien claires, j'ai décidé de quitter la présidence de cette Commission, mais j'en reste simple membre.

Je vous remercie.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : Bien. Merci.

Monsieur Urru avait une question.

M. Raoul URRU : C'était la question sur le vœu.

Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens : On prend note de votre décision, Monsieur Lounès. Nous avons eu à cœur de proposer à l'opposition des présidences de commissions ou même des délégations. Certains les ont refusées, d'autres les ont

acceptées. On l'avait laissée. Maintenant, c'est votre décision. Nous allons pourvoir à votre succession.

Je clos ce Conseil municipal pour ce soir.

Merci à tous.